

2021

Rapport Financier

Centre Hospitalier
Universitaire de Lille

Tome 1



Direction des Finances
Administration des Finances Publiques



RAPPORT FINANCIER 2021

1.	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS.....	2
1.1	Principes et méthodes comptables.....	2
1.1.1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	2
1.1.2	Changements de méthode.....	4
1.1.3	Principes généraux.....	4
1.1.3.1	<i>Mode d'évaluation des immobilisations et des amortissements.....</i>	<i>5</i>
1.1.3.2	<i>Valorisation des stocks.....</i>	<i>6</i>
1.1.3.3	<i>Séparation des exercices.....</i>	<i>7</i>
1.1.3.4	<i>Provisions et dépréciations.....</i>	<i>9</i>
1.1.3.5	<i>Taxe sur la valeur ajoutée.....</i>	<i>12</i>
1.1.4	Circonstances empêchant la comparaison entre deux exercices.....	12
1.1.4.1	<i>Modifications de périmètre du plan comptable.....</i>	<i>12</i>
1.1.4.2	<i>Changement de méthode.....</i>	<i>13</i>
1.2	Présentation des évolutions du bilan de l'exercice 2021.....	13
1.2.1	Evolutions liées à des corrections au bilan.....	13
1.2.2	Evolution des immobilisations.....	13
1.2.2.1	<i>Entrées, intégrations et livraisons à soi-même.....</i>	<i>13</i>
1.2.2.2	<i>Sorties et cessions d'actif.....</i>	<i>14</i>
1.2.3	Evolution des Fonds propres.....	15
1.2.3.1	<i>Subventions d'investissement.....</i>	<i>15</i>
1.2.3.2	<i>Affectation du résultat 2020.....</i>	<i>15</i>
1.2.4	Coopérations.....	15
1.2.5	Emprunts (Annexes BI8 et BI9).....	15
1.2.6	Créances et dettes.....	16
1.2.6.1	<i>Actif circulant.....</i>	<i>16</i>
1.2.6.2	<i>Dettes.....</i>	<i>18</i>
1.3	Présentation du compte de résultat 2021.....	19
1.3.1.1	<i>RESULTAT LIE A L'ACTIVITE PRINCIPALE.....</i>	<i>20</i>
1.3.1.2	<i>PRODUITS D'EXPLOITATION.....</i>	<i>20</i>
1.3.1.3	<i>CHARGES D'EXPLOITATION.....</i>	<i>27</i>
1.3.1.4	<i>Résultat exceptionnel.....</i>	<i>34</i>
1.3.2	RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES.....	35
1.4	Événements importants postérieurs à la clôture.....	37
1.5	Perspectives d'activité pour l'année 2022.....	38

1. RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

1.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2021 constitue la septième année de certification des comptes du CHU de Lille. Pour mémoire, les comparaisons pluriannuelles qui pourraient être réalisées dans le cadre de la lecture des comptes doivent intégrer les corrections de bilan opérées sur la période 2013-2019, les changements de méthode comptable ou les modifications de la nomenclature budgétaire et comptable M21.

Les faits significatifs suivants ont pu être relevés au cours de l'exercice 2021 :

Comme pour l'exercice 2020, en 2021 le mécanisme de garantie financière défini par arrêté du 13 avril 2021, concernait initialement les soins réalisés pour la période de janvier à juin 2021. Par arrêté du 17 août 2021, les établissements de santé bénéficient finalement d'un mécanisme de garantie de financement sur l'ensemble de l'année 2021 :

- Cette garantie est mise en place pour l'ensemble des activités réalisées par l'ensemble des établissements de santé et actuellement financées pour tout ou partie sur la base de la production d'activité. A ce titre, cette garantie concerne pour le CHU :
 - o L'activité MCO (y compris HAD) des établissements de santé hors médicaments et DMI ;
 - o La dotation modulée à l'activité pour le SSR.
- Elle est calculée sur la base des recettes définitives 2020 :

En MCO, pour chaque établissement sur la base du montant annuel :

- o comprenant la valorisation de l'activité janvier-février 2020,
- o comprenant la valorisation de l'activité ou la garantie de financement définitive mars-décembre 2020.
- o augmenté du reversement de la sous-exécution versé en 2020 et également l'objet d'une actualisation pour tenir compte des paramètres de financement de campagne par application d'un effet prix composé de : deux douzièmes de l'effet prix 2020, dix douzièmes de l'effet prix 2021 (y compris Ségur).

En HAD, le calcul repose sur le montant de garantie de financement mars-décembre 2020. Ce montant est ramené à douze dixièmes et fait ensuite l'objet d'une actualisation pour tenir compte des paramètres de financement de campagne par application d'un effet prix composé de :

- o deux douzièmes de l'effet prix 2020,
 - o dix douzièmes de l'effet prix 2021 (y compris Ségur)
- Les modalités d'application doivent distinguer :
 - o L'activité MCO ne faisant pas l'objet de facturation individuelle (facturation directe)
 - o L'activité MCO faisant l'objet d'une facturation individuelle, dite FIDES ;
 - o L'activité HAD.
 - Pour l'activité ne faisant pas l'objet de facturation individuelle, un montant mensuel indépendant de l'activité réelle a été versé jusqu'à M12 2021. Avec une période de garantie

initialement fixée sur le premier semestre 2021, des montants mensuels ont été notifiés de janvier à juin en s'appuyant sur la garantie de financement 6 mois 2021. A partir de M7, un douzième de la garantie annuelle a été versé chaque mois. A ce douzième s'est ajouté un sixième du différentiel entre la moitié de la garantie et la garantie 6 mois. Ainsi, la somme des versements mensuels effectués au titre des mois de janvier à décembre 2021 est égale à la valeur de la GF 2021.

- Sur le plan comptable, la régularisation de la garantie peut conduire à constater deux cas de figure pour les établissements, selon que le montant de la garantie est supérieur ou inférieur à la facturation réelle.

- **Le maintien des écritures de séjours à cheval :**

La garantie de financement est fondée sur la comparaison entre l'activité facturée en 2020 et celle facturée en 2021. Les établissements bénéficient de la seule garantie de financement dans le cas où la seconde est inférieure à la première. La garantie de financement vient alors compléter les produits de l'activité facturée jusqu'à atteindre la valorisation 2020 à laquelle est appliquée l'effet prix des évolutions tarifaires. En ce sens, la garantie de financement s'appuie sur l'activité de l'établissement et notamment sur les séjours. Par conséquent, les séjours à cheval entre 2021 et 2022 ont été valorisés selon la méthode habituelle. Comme les années précédentes, ces séjours sont rattachés à l'exercice 2021 pour la part qui se rapporte à cet exercice.

- **Le contrat de soutien à l'investissement et à la transformation du service public Hospitalier**

La loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 et notamment l'article 50 instaure la restauration des capacités financières des établissements assurant le service public hospitalier, par le biais d'un processus de reprise de la dette de ces derniers.

Le CHU de Lille a ainsi contractualisé avec l'ARS en date du 30 décembre 2021 un montant de 49,3 M€ versé par dixième sur la période 2020-2029, dont deux dixièmes versés sur l'exercice 2021 au titre des années 2020 et 2021.

Sur le plan comptable, le montant de la créance a été inscrit au compte 276 300 et en fonds propres au compte 102 600. Une reprise annuelle sera effectuée chaque année au titre du versement par dixième au compte 276 300.

Au titre de l'année 2021, 9,8 M€ ont ainsi été repris au compte 276 300.

- **Les créances SMUR secondaires**

Le financement des services mobiles d'urgence et de réanimation a été assuré jusque 2011 de deux manières. Par le biais d'une dotation au titre des missions d'intérêt général pour les sorties sur la voie publique ou au domicile des malades, ou par une facturation entre établissements pour les transferts de malades entre établissements de santé.

Ce système en place depuis 1987, a été réformé une première fois en 2004, avec la mise en place d'une dotation MIG SMUR tenant compte des recettes encaissées au titre des transports secondaires sans être réévaluées ensuite.

En 2011, des instructions sont données aux établissements prescripteurs de transferts secondaires, de ne pas rembourser aux établissements sièges de SAMU dont les 32 CHU au motif

d'une instruction sans valeur réglementaire. Le CHU de Lille a continué à facturer comme les autres établissements sur la période 2012-2016 pour un montant de 14 M€ dont 1,9 M€ au titre des établissements privés, créances qui sont restées impayées et provisionnées entièrement au bilan du CHU.

Le CHU au regard de décisions du Tribunal Administratif concernant les établissements privés, entérinant l'annulation des titres a procédé à une annulation des titres pour 1,9 M€. Une reprise sur provision a été opérée à due concurrence.

- **Le recours à des financements de type billet de trésorerie**

Dans un contexte de diversification et d'optimisation de ses sources de financements court et long termes, le CHU de Lille a choisi d'engager un processus de notation financière, possibilité offerte par le Décret du 27 mars 2015 qui permet à certains CHU d'émettre des titres de créances négociables. La notation annuelle obtenue chaque année depuis 2018 est stable : A2 sur le long terme et Prime-1 sur le court terme (note maximum). Sur l'exercice 2021, le CHU a eu recours par trois fois à l'émission de billets de trésorerie (10 M€ par trimestre).

- **La réception du bâtiment Institut Cœur Poumon**

En ce qui concerne les mises en services liées à des projets d'investissements en cours, des intégrations ont été réalisées sur l'exercice 2021 pour 59,5 M€, avec principalement la mise en service de la dernière phase du projet de l'Institut Cœur Poumon, bâtiment centralisant les activités de cardiologie et de Pneumologie, tant médicales que chirurgicales.

1.1.2 CHANGEMENTS DE METHODE

- Pas de changements de méthode sur l'exercice 2021

1.1.3 PRINCIPES GENERAUX

Le CHU de Lille est un Etablissement Public de Santé soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M21.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 21.

L'arrêté du 29 Décembre 2020 modifie l'arrêté du 16 Juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21.

L'arrêté du 17 décembre 2021 relatif au compte financier des établissements publics de santé définit le cadre et les modalités de présentation du compte financier.

En termes de périmètre, les services / budgets suivants sont intégrés :

- ✓ Compte de résultat principal : Lettre H ;
- ✓ Dotation non affectée et services industriels et commerciaux (DNA et SIC) : Lettre A ;
- ✓ Unité de soins de longue durée (USLD) : Lettre B ;
- ✓ Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes : Lettre C ;
- ✓ Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : Lettre E ;
- ✓ Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF (CSAPA) : Lettre P ;
- ✓ Groupement Hospitalier de Territoire : Lettre G.

1.1.3.1 MODE D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Certaines immobilisations (logiciels, travaux) sont produites en interne en s'appuyant sur la valorisation des dépenses de personnel induites.

Les critères de distinction entre immobilisations et charges n'ont pas été modifiés en 2021 avec notamment prise en compte du seuil d'immobilisation de 800€ TTC. Une liste des biens à immobiliser par famille a été établie en 2017 sur les travaux.

Les immobilisations sont amorties de façon linéaire au prorata temporis. Ce mode d'amortissement a été mis en œuvre à compter du 1er janvier 2017 sur les nouvelles acquisitions de l'exercice mais également de manière rétrospective.

La notion de date de mise en service a été qualifiée suivant la nature de l'immobilisation acquise comme suit :

Les dates de mise en service (Ms) par nature						
Informatique	Installations Générale, agencements	Constructions	Recherche	Equipement Médical	Equipement Non Médical	Domaine Privé
Logiciels	IGAAC	Intégrations	205 1 Brevets et Dépôts de marque	Equipements	Equipements dont logistique	Travaux
Date du PV de réception	Date du PV de réception	Date du PV de mise en service	Date de facture	Date du Pv d'admission	Date du Pv d'admission	Date du PV de réception
Logiciels-prestations SI				Petit matériel	Petit matériel	Autres
Date de la facture				Date de facture	Date de facture	Date de facture
Téléphonie					Petit matériel logistique	
Date du bon de livraison (date facture pour le cablage)					Date de facture	
Matériel					Petit matériel de transport	
Date du bon de livraison					Date de facture	
Prestations de sécurité du SI						
Date du PV de réception						

Les durées d'amortissement ont été fixées par décision du Directeur Général du 23 octobre 2020 inchangées en 2021 sont les suivantes :

Domaine	Nature	Catégorie	Durée applicable (nombre d'années)	
Public	Travaux (hors domaine privé)	Construction (installation de chantier, démolition, terrassement, fondations, dallage, maçonnerie...)	50	
		Couverture, étanchéité, isolation	20	
		Second œuvre (menuiserie intérieure, cloison, vitrerie, isolation, revêtement de sol, peinture, faux-plafond, serrurerie...)	20	
		Installations générales et aménagements des constructions (électricité, chauffage, climatisation, réseau d'eau et fluides divers, huisseries, détection/protection incendie...)	25	
		Travaux sur voiries et réseaux divers (VRD)	20	
		Ascenseurs et monte charges	20	
	Equipement médical	Matériel biomédical	7	
		Equipements d'imagerie	8	
		Optiques d'endoscopie, grosses réparations prolongeant la durée de vie d'équipement biomédical	3	
	Equipement non médical et logistique	Véhicules et équipements SMUR	4	
		Véhicules, ambulances, petit matériel roulant (dont matériel de maintenance), matériel non médical médico chirurgical léger (pèse personne, lève malade..)	7	
		Mobilier non médical et équipements de chambre	15	
		Matériel de production logistique, d'entretien, autocoms	10	
		Photocopieurs, matériel audiovisuel, équipements électroménagers	5	
	Informatique	Petits logiciels, imprimantes, petit matériel de téléphonie et informatique nomade (tablettes, Gsm, Tsi)	3	
		Logiciels institutionnels	10	
		Imprimantes Multi fonctions - imprimantes thermiques	5	
		Serveurs informatiques	5	
	Privé	Gros œuvre (domaine privé)	Toitures, chéneaux	25
			Façades, chassus et portes	20
Installations générales (domaine privé)		Intallations électriques	20	
		Installations de chauffage	20	
		Chaudières au sol	15	
		Chaudières murales	10	
		Installations d'ascenseurs	20	
		Plomberie et sanitaires	20	
		Peintures et revêtements de sol	10	
		Meubles de cuisine et salle de bain	15	

Le CHU détient des participations financières dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE) pour un montant brut de 2,6 M€ dont le détail est repris dans l'état BI10.

La loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 et notamment l'article 50 instaure la restauration des capacités financières des établissements assurant le service public hospitalier, par le biais d'un processus de reprise de la dette de ces derniers. Le CHU détient une créance résiduelle au 31-12-2021 de 39.5 M€.

1.1.3.2 VALORISATION DES STOCKS

Les stocks font l'objet d'une valorisation sur la base de la méthode du prix moyen pondéré. Un inventaire physique permanent est réalisé pour les stocks non médicaux ainsi que pour la pharmacie centrale. **Le CHU de Lille réalise en sus un inventaire des stocks locaux.** Cet inventaire physique est réalisé en fin d'année civile au sein des services de soins, sélectionnés selon des critères de seuil (20% des unités représentant 80% de la consommation en valeur). La valorisation du stock local global correspond à une extrapolation des comptages réalisés sur des unités ciblées sur la base de seuils prédéfinis.

1.1.3.3 SEPARATION DES EXERCICES

1.1.3.3.1 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent principalement les contrats de maintenance, les primes d'assurance et les loyers versés.

La valorisation de leur montant est effectuée sur les informations de facturation le cas échéant, ou à défaut selon un rattachement en base 360 jours. Pour l'assurance obligatoire dommage construction du chantier de l'Institut Cœur Poumon, la charge annuelle est calculée sur la base des phases définies au marché.

Elles connaissent une évolution à la baisse entre 2020 et 2021. Le stock au 31/12/2021 se décline de la façon suivante par nature :

Nature de charge	2020	2021
Assurance obligatoire Dommage - Construction	1 320 812,95	1 104 678,08
Location maintenance et prestations - Informatique	551 291,94	727 699,01
Assurance et maintenance - Matériel de transport	105 949,47	108 208,67
Services bancaires et assimilés		
Autres prestations diverses	1 781,71	
Annonces et publications officielles	85 893,79	24 034,37
Charges locatives et de copropriété	903,52	18,20
Charges constatées d'avance au 31/12	2 066 633,38	1 963 918,98

1.1.3.3.2 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des crédits relevant des Missions d'Intérêt Général (recherche et enseignement), des subventions d'exploitation et des produits de gestion courante. Ces produits constatés d'avance neutralisent notamment des financements se rapportant à des dépenses restant à engager sur des projets pluriannuels.

Ils augmentent de 2,69 M€, soit 8,3 % entre 2020 et 2021 :

Budget	PCA 2020 en M€	PCA 2021 en M€	Variations
A	0,23	0,24	0,01
B	0,03	-	- 0,03
G	0,46	0,29	- 0,17
H	31,49	34,32	2,83
P	-	0,04	0,04
Total général	32,21	34,90	2,69

L'augmentation des produits constatés d'avance est liée au contexte sanitaire (décalage dans la mise en œuvre de projets ayant été financé de 2019 à 2021).

Les produits constatés d'avance concernent des subventions d'exploitation (+1,5 M€ en 2021) qui financent de nouveaux projets tels que TEMPOFORME (268 K€), Le Centre Régional de Psycho traumatisme (106 K€). Le FIR représente 3.9 M€ soit + 627 K€ comparativement au PCA 2020 sur ce même item.

1.1.3.3.3 LES PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir s'élèvent à fin 2021 à 102.02 M€ selon le détail ci-après et concernent principalement les produits de l'activité notamment :

- La T2A de décembre (garantie financière) pour 62.9 M€ ;
- La valorisation des séjours à cheval pour 8.3 M€ ;
- Le LAMDA pour 4.4 M€ lié à un rattrapage de refacturation des Molécules Onéreuses et DMI.

Ils augmentent de 7,54 M€, soit 7.98 % entre 2020 et 2021 :

Poste	PAR 2020 en M€	PAR 2021 en M€	Progression en M€
Produits de l'activité	81,23	87,71	6,48
Autres produits de gestion courante	4,28	5,40	1,12
Subventions d'exploitation et participations	4,01	4,30	0,29
Production vendue	1,58	1,15	-0,43
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,36	0,92	0,56
Charges sociales	0,10	0,00	-0,10
Produits exceptionnels sur exercice courant	0,08	0,00	-0,08
Rémunérations et autres charges de personnel	0,05	0,07	0,02
Ventes de marchandises	0,03	0,00	-0,03
Achats stockés autres approvisionnements	-	0,67	0,67
Budget - A	0,56	0,14	-0,42
Budget - B	0,12	0,10	-0,02
Budget - C	0,78	0,53	-0,25
Budget - E	0,19	0,06	-0,13
Budget - G	1,11	0,97	-0,14
Total général	94,48	102,02	7,54

Les autres variations s'expliquent comme suit :

- Une augmentation des PAR liée aux recettes des GCS (1.8 M€ en 2020 contre 3.2 M€ en 2021, soit + 1.4 M€) qui s'explique par le fait que les assemblées générales se sont tenues tardivement.
- Une diminution de la production vendue pour 0.43 M€ qui concerne principalement la mise à disposition du personnel (1.4 M€ en 2020 contre 0.8 M€ en 2021) ;
- Un PAR est enregistré au titre des remises de fin d'année sur le secteur de la pharmacie pour un montant total de 0.64 M€.

1.1.3.3.4 LES CHARGES A PAYER

Les charges à payer concernent principalement les dépenses de personnel (dont notamment la prime de service) et les factures fournisseurs non parvenues (dépenses engagées avec service fait avant le 31/12) :

	Objet	2020	2021	Variation
Charges de personnel	PRIME DE SERVICE	20 430 150,35	20 931 875,90	501 726
	Temps additionnel	2 683 395	3 789 806,14	1 106 411
	PDSE	2 581 073	2 620 062,74	38 990
	CET	3 145 157	3 416 022,28	270 865
	Abonnement retraite HU	624 880	654 000,00	29 120
	Prime des labos	1 127 940	1 401 190,22	273 251
	Dimanche et jours fériés	674 038	665 677,68	- 8 360
	IFT	597 063	568 715,30	- 28 348
	PFR	609 754	703 111,30	93 357
	Prime de technicité	510 079	550 393,17	40 314
	Avancement de grade et autre Segur 2		1 082 796,86	1 082 797
	Heures supplémentaires	654 271	531 137,71	- 123 133
	Absences médicales	312 713	313 454,18	741
	CNG			-
	Indemnité travail de nuit	188 623	184 434,97	- 4 188
	Mises à disposition	2 132 960	2 303 488,59	170 528
	Autres charges rattachées (inf à 200€)	2 296 779	2 352 941	56 162
	Heures REC à payer (différentes vagues COVID) inclus la surmajoration	1 281 358	1 905 586,43	624 229
Total charges de personnel		39 850 233	43 974 695	4 124 462
Fournisseurs factures non parvenues		12 339 598	19 837 346	7 497 748
Reversements de crédits		3 156 808	4 804 519,68	1 647 712
GCS		1 694 744	3 245 635,82	1 550 892
Autres charges rattachées				-
Total général		57 041 383	71 862 196	14 820 813

Les charges rattachées liées au personnel évoluent à la hausse en raison du paiement du temps additionnel, des heures de récupération rémunérées y compris les sur-majorations, de la mise en œuvre des mesures salariales SEGUR (complément de traitement indiciaire, revalorisations salariales des professions médicales et paramédicales). Corrélativement, la prime de service, les CET et autres primes liées au salaire brut en subissent l'effet prix.

Le poste « Fournisseurs factures non parvenues » augmente de 7.5 M€ :

- La forte augmentation des prix du chauffage a donné lieu à des négociations nécessitant un blocage des factures de novembre et décembre pour 2.2 M€. La régularisation de la taxe CO2 est prévue pour 0.7 M€.
- Factures de transports médicalisés: + 1.4 M€
- Les analyses biologiques ont fortement augmenté entre 2020 et 2021, entraînant une hausse des charges à payer : + 0.5 M€
- Le poste reversement de crédits a augmenté de 1.6 M€ car le contexte sanitaire a généré un retard dans la rédaction des conventions et la réalisation de certains projets.
- Le poste GCS a progressé également de +1.5 M€ en raison des reports d'assemblées générales de fin d'exercice. Les factures 2020 du CGS Urgences de la main sont parvenues au CHU Lille début avril 2022.

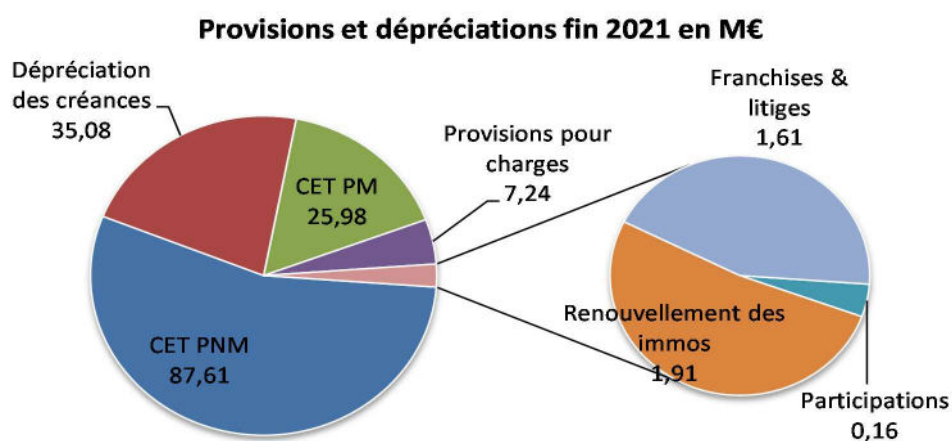
1.1.3.4 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Le CHU comptabilise des provisions en vue de couvrir un risque ou une charge rendu probable par des événements survenus ou en cours.

Le stock de provisions et dépréciations s'élève à 160,41 M€ tous budgets confondus au 31/12/2021, et se décline de la façon suivante :

Compte	Somme de 2020-Solde final	Somme de 2021 dotatio	Somme de 2021 reprise	Somme de 2021 solde
142 - Renouvellement des immos	1 910 000,00			1 910 000,00
1511 - Provisions pour litiges	1 731 609,28	78 500,00	199 452,19	1 610 657,09
152 - Actifs financiers	0,00			0,00
1531 - CET PM	24 150 944,75	25 984 384,81	24 150 944,75	25 984 384,81
1532 - CET PNM	81 006 641,00	87 607 312,00	81 006 641,00	87 607 312,00
158 - Provisions pour charges	10 374 842,88	278 519,00	3 414 211,33	7 239 150,55
291 - Dépréciation des immobilisations corporelle:	421,46		421,46	0,00
2961 - Dépréciations des participations	162 853,00			162 853,00
491 - Redevables	14 436 639,00	12 652 066,00	14 436 639,00	12 652 066,00
496 - Débiteurs divers	21 285 378,00	22 425 373,00	21 285 378,00	22 425 373,00
Total général	155 059 329,37	149 026 154,81	144 493 687,73	159 591 796,45

Ce stock augmente de 4,5 M€, soit 2.9% par rapport à fin 2020.



1.1.3.4.1 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Cette provision de 1,91 M€ correspond au versement anticipé d'une partie des crédits accordés par l'Agence Régionale de Santé, destinés à couvrir les amortissements additionnels générés par l'ouverture progressive de l'UHSA. Ce montant sera repris sur les deux dernières années d'amortissement, afin de compenser la fin du financement de l'ARS, en 2029 et 2030. Il n'y a donc pas de mouvement constaté en 2021.

1.1.3.4.2 PROVISIONS POUR LITIGES

La provision pour litiges s'élève à 1611 K€ fin 2021. Quatre litiges fournisseurs ont été provisionnés à fin 2021 pour un montant de 1135 K€ dont 1000 K€ en 2020 pour le chantier de construction de l'Institut Cœur Poumon, suite à réclamations des sociétés INEO et AXIMA principalement liées à des prolongations de chantier et à la suppression de la phase 5 (SAMU SMUR).

Trois litiges fournisseurs sont en cours pour un risque évalué à 135 K€ (dont un nouveau litige 2021 de 50 K€ concernant la société ICADE).

Des provisions sont également constituées pour les franchises d'assurance (297 K€) et les litiges avec le personnel (178 K€). Ces deux dernières provisions ont plutôt fait l'objet de reprises, respectivement de 58 K€ et 113 K€ en 2021.

1.1.3.4.3 PROVISIONS RELATIVES AUX COMPTES EPARGNE-TEMPS

La provision pour CET des personnels médicaux s'élève à 25,99 M€ sur la base d'un nombre de jours au 31 décembre 2021 de 42 628 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base du montant annuel de sa rémunération réelle, rapporté sur 208 jours, avec application d'un taux moyen de charges de 48,6%. Ce coût moyen individuel est multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel au 31 décembre 2021. La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

La provision relative aux CET des personnels non médicaux s'élève à 87,6 M€ sur la base d'un nombre de jours au 31 décembre 2021 de 281 499 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base du montant annuel de sa rémunération réelle, avec l'identification du nombre de jours travaillés par profil d'agent (jour, nuit, alternant) puis application d'un taux moyen de charges de 50%. Ce coût moyen individuel « réel » est ensuite multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel estimé au 31 décembre 2021.

Ce coût moyen annuel tient compte :

- en 2020 : de la prise en compte du versement du CTI (mesure Ségur) sur 12 mois pour tous les agents (même les agents sortis avant l'application de cette mesure).
- en 2021 : de la revalorisation du Ségur sur 12 mois

Il a été repris le coût observé sur les 3 premiers mois d'effet 2022

La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

1.1.3.4.4 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les autres provisions pour risques et charges enregistrées au compte 158 s'élèvent à 7,2 M€ et couvrent principalement les éléments suivants :

- ✓ Une provision pour paiement rétroactif des cotisations CNRACL dans le cadre du dispositif de validation des années d'étude ou des périodes de services effectuées en qualité d'agent non titulaire a été constituée pour un montant de 1.20 M€. Gérée en extinction, elle est apurée de 0,7 M€ en 2021.

La valorisation a été opérée sur la base des devis réceptionnés et à défaut sur la base du coût des dossiers concernés, corrigée du taux d'acceptation.

Les dossiers incomplets, ne permettant pas d'estimer le coût réel, ont également été pris en compte sur la base d'un coût moyen par catégorie.

- ✓ La provision pour contentieux CPAM est initialement de 4,2M€. Elle correspond à l'ensemble des contrôles T2A en cours de la période 2009/2019, soit à hauteur des montants réclamés et contestés par le CHU, soit valorisée par le Département de l'Information Médicale en attente de la notification, ce pour 1 M€. La confirmation d'absence de contrôle sur l'année 2019 et 2020 a permis de reprendre la provision 2019 pour 0,1 M€ et de ne rien provisionner en 2021.

Une provision spécifique de 3,2 M€ a été comptabilisée sur l'exercice 2020 du fait de l'activation tardive de l'ERI sur la période 2018, 2019 jusqu'au M10 2020. L'accord passé début 2021 pour un montant définitif de 2.5 M€ a permis de répartir le paiement de l'indu sur 3 échéances de 0.8 M€ (2021 à 2023). Une reprise de 1.5 M€ a été opérée sur l'exercice 2021 (dont 0.8 M€ au titre du paiement 2021 et 0.7 M€ au titre de la surévaluation de la provision)

- ✓ La provision relative aux Allocations pour Retour à l'Emploi (ARE) a été constituée pour 2,41 M€, en hausse de 0,24 € par rapport à 2020. Depuis 2019, ce suivi est externalisé auprès de Pôle Emploi. Elle a été valorisée sur la base :
 - o des dossiers d'indemnisation enregistrés pour les agents indemnifiables en 2021 ;
 - o des départs enregistrés lors des trois dernières années avec prise en compte du pourcentage de paiement, de la durée d'indemnisation et du salaire journalier de référence. Ces départs n'intègrent pas les agents ayant un dossier actif d'indemnisation afin d'éviter une double valorisation.

- ✓ Une provision de 996 k€ a été constituée au titre de réclamations portant sur la facturation d'actes de laboratoires hors nomenclature auprès du GHICL. Ce dossier fait l'objet d'un contentieux auprès du tribunal administratif pour un montant d'environ 1,5 M€ (hors titres 2019). La provision constatée correspond aux titres contestés de 2016 et 2017, émis avant la parution des instructions des 23 février et 16 avril 2018 sur les règles de facturation applicables aux RIHN. Un protocole transactionnel, signé le 12 février 2021, a permis de reprendre intégralement la provision.

- ✓ Une provision de 147 K€ été comptabilisée en 2019 au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le CHU de Lille a reçu notification, par courrier réceptionné à la Direction des Ressources Humaines le 26 août 2019 d'un redressement sur sa déclaration FIPHFP réalisée en 2018 pour les personnels présents au sein de l'établissement au 1er janvier 2017. Le montant retenu par le FIPHFP est toujours à ce stade de 800 K€. Le CHU a fait appel de cette décision, accompagné d'un conseil juridique, et une procédure est en cours depuis le 23-01-2021.

Un second contrôle au titre de l'exercice 2020 a été notifié au CHU pour 3 M€ courant 2021. Ce dernier après échanges a été revu après échanges à 1 M€ (notification par LRAR fin février 2021). Le CHU a fait également appel de cette décision.

La provision, portée à 1 M€ à la clôture de l'exercice 2020 pour ces deux contrôles, est inchangée au 31/12/2021.

1.1.3.4.5 DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

La dépréciation des immobilisations corporelles correspond aux valeurs nettes comptables de biens à sortir de l'inventaire en 2021. Il s'agit de la cession d'une parcelle de la commune de Capinghem, dont la vente s'est dénouée en février 2021. La provision est donc totalement extournée.

Pour les participations financières détenues par le CHU dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE), les critères de dépréciation n'ont pas été modifiés en 2021.

1.1.3.4.6 DEPRECIATIONS DES CREANCES

La dépréciation des créances, constatée pour un montant total de 35.07 M€ a été évaluée sur la base d'une analyse des restes à recouvrer au 31 décembre 2021.

Dans l'ensemble, les critères de dépréciation 2021 sont restés inchangés par rapport à 2020.

Les principes retenus les années précédentes ont été maintenus à ce stade. La méthode appliquée se décline de la façon suivante :

- ✓ L'application de taux de dépréciation différenciés en fonction du type de débiteurs (personnes physiques, personnes morales de droit privé, personnes morales de droit public), de l'ancienneté des créances et, dans certain cas, de leur montant ;
- ✓ Le provisionnement de l'ensemble des créances afférentes aux transports SMUR pour un montant total de 12,3 M€ correspondant aux restes à recouvrer des exercices antérieurs, et de la part facturée en 2016 pour l'ensemble des transports secondaires supérieurs à 48h, les transports entre établissements extérieurs et les transports secondaires de moins de 48h de 2015 et antérieurs ;
Une approche au cas par cas pour des dossiers particuliers : créances liées aux transports secondaires du SMUR, dossiers où nous avons une connaissance détaillée sur les possibilités de recouvrement du titre (CH de Lens, Contestation débiteur...)
A noter que les créances sur les débiteurs privés ont été annulées au regard de décisions du Tribunal Administratif, ce qui a induit une reprise sur provision à due concurrence pour 1,9M€.

1.1.3.5 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Le CHU de Lille est un assujetti partiel réalisant à la fois des opérations entrant dans le champ de la TVA en raison de leur caractère concurrentiel (rétrocessions de médicaments notamment) et des opérations qui sont hors champ de la TVA (activités de soins tout particulièrement).

1.1.4 CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES

1.1.4.1 MODIFICATIONS DE PERIMETRE DU PLAN COMPTABLE

La nomenclature M21 a fait l'objet d'une mise à jour au 1^{er} janvier 2021 selon l'arrêté du 29 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé. Elle a notamment été adaptée aux mesures du Ségur et aux réformes des financements des LFSS 2020 et 2021 avec la création des principaux comptes suivants :

- La création des comptes correspondant aux dotations prévues par l'article 50 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, soit les comptes «1026 Dotations aux établissements de santé prévues à l'article 50 de la LFSS pour 2021 » et « 2763 Créances au titre des dotations aux établissements de santé

prévues à l'article 50 de la LFSS pour 2021 ».

- La création des comptes correspondant aux conventions de mandat prévues à l'article L.6145-8-2 du code de la santé publique, soit les comptes « 4676 Mandataire – Opérations déléguées – Recettes » et « 4716 Versements des mandataires ».

- La création d'un compte spécifique pour retracer les avances de trésorerie versée par les EPS membres d'un groupement hospitalier de territoire (GHT) : compte 551 « Mutualisation de trésorerie entre membres d'un GHT - avances versées »

- Les créations de comptes de charges personnels (comptes 642x) associées à de nouveaux statuts médicaux : praticiens associés (comptes 64236x), docteurs juniors (comptes 64246x)

- Les créations de comptes de produits d'activité hospitalière (compte 731x) associées à des réformes de financements contenues dans les dernières lois de financements de la sécurité sociales (2020 et 2021): les activités concernées sont la médecine d'urgence et les hôpitaux de proximité, avec les créations suivantes : « 731117 Dotation socle de financement des activités de médecine », « 731146 Dotation qualité de l'activité de médecine d'urgence », « 731147 Forfait pathologie chronique », « 731161 Dotation de garantie de financement – Hprox », « 731162 Dotation de responsabilité territoriale – Hprox », « 731221 Forfait accueil et traitement des urgences », « 731222 Forfait âge de l'activité de médecine d'urgence », « 731223 Suppléments facturés au titre de l'activité de médecine d'urgence », « 732424 Forfait Participation aux Urgences (FPU) ».

1.1.4.2 CHANGEMENT DE METHODE

Pas de changement de méthode à signaler sur l'exercice 2021

1.2 PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2021

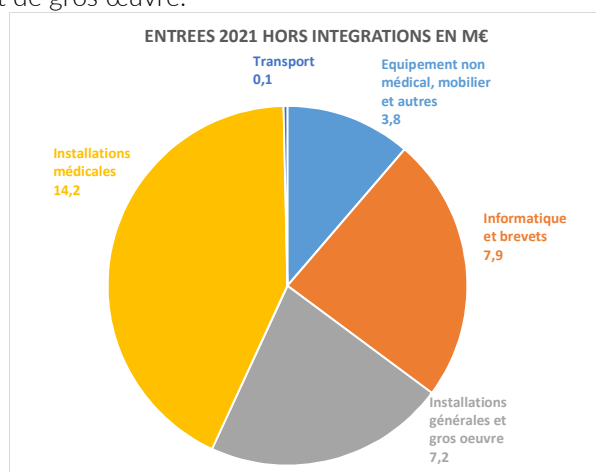
1.2.1 EVOLUTIONS LIEES A DES CORRECTIONS AU BILAN

Pas de corrections opérées sur l'exercice 2021

1.2.2 EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

1.2.2.1 ENTREES, INTEGRATIONS ET LIVRAISONS A SOI-MEME

Les entrées d'immobilisations 2021, hors intégrations, s'élèvent à 33,3 M€, comprenant notamment 14,2 M€ d'installations médicales, 7,9 M€ de logiciels, matériels informatiques et brevets ainsi que 7,2 M€ d'installations générales et de gros œuvre.



En ce qui concerne les mises en services liées à des projets d'investissements en cours, des intégrations ont

été réalisées sur l'exercice 2021 pour 59,5 M€, avec principalement la mise en œuvre du projet de l'Institut Cœur Poumon, bâtiment centralisant les activités de cardiologie et de Pneumologie, tant médicales que chirurgicales (mises en service au titre des travaux concernés pour 52,6 M€ et des équipements pour 3 M€). Les autres intégrations concernent un logiciel à destination de la Recherche pour 0,6 M€ et des investissements du quotidien pour 3,4 M€ financés par le Fonds pour la Modernisation de l'Investissement en Santé.

Les immobilisations en cours non encore amorties au bilan 2021 (hors avances sur immobilisations corporelles) s'élèvent à 22,4 M€, dans l'attente de leur mise en service et détaillées comme suit :

Programme	Libellé	Total
12	Transport patients	41 693,06
17	Flux logistiques et stocks	196 263,27
29	Extension CCIAL	29 503,84
32	Ascenseurs Huriez	93 727,68
00	Petits travaux en cours	2 159 861,10
05	Logiciels en cours	83 614,42
12	PTAH	87 468,29
14	SILLAGE	64 627,70
15	Construction nouvelle pharmacie	660 388,44
17	WMS	105 170,10
26	Réseau électrique Haute tension	11 870 721,44
27	Traitement d'air Salengro	29 306,72
48	Projet Sud 'Jeanne de Flandre	498 991,53
53	Réseau d'eau Jeanne de Flandre	3 205 260,45
92	CPER	3 265 053,50
Total général		22 391 651,54

Le réseau électrique Haute Tension représente 53 % du total.

Les livraisons à soi-même s'élèvent en 2021 à 1,9 M€, dont 0,9 M€ au titre de projets informatiques et 1 M€ concernant des travaux en cours sur différents projets.

1.2.2.2 SORTIES ET CESSIONS D'ACTIF

Les sorties d'actif s'élèvent à un montant en valeur brute de 18 M€, pour une valeur nette comptable quasiment nulle (0,07 M€), largement couverte par le produit des ventes (0,2M€) dont principalement :

- 12,6 M€, au titre des équipements médicaux (dont 10,7 M€ correspondant à un rattrapage de sorties d'équipements de faible valeur totalement amortis et la cession d'un scanographe pour 1.9 M€);
- 2,4 M€ au titre de la mise à jour de l'inventaire non médical par le rattrapage de sorties d'équipements de faible valeur totalement amortis) ;
- 1,7 M€ au titre de l'inventaire des équipements informatiques ;
- 1,1 M€ au titre du « désinvestissement » sur les travaux réalisés dans différents bâtiments

(constatation de l'usure des installations et agencements).

- 0,3 M€ pour les sorties de véhicules de l'actif

1.2.3 EVOLUTION DES FONDS PROPRES

1.2.3.1 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le CHU de Lille a été bénéficiaire en 2021 de subventions d'investissement pour 10,2 M€, avec principalement le financement pour l'investissement du quotidien (4.4 M€) et diverses subventions d'un montant supérieur à 1 M€ :

- Service d'accès aux soins 1,5 M€
- Surcoûts COVID 1.3 M€

L'amortissement des subventions pratiqué sur l'exercice 2021 s'élève à 6.7 M€ au regard des amortissements constatés en charges. Le montant restant à amortir des subventions d'équipement transférables s'élève à 67,9 M € à la clôture de l'exercice.

1.2.3.2 AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le résultat 2020, toutes activités confondues, s'élève à - 16,4 M€, dont - 16,1 M€ au titre du budget principal, venant abonder le report à nouveau déficitaire.

Les résultats des budgets annexes ont été affectés :

- En réserve pour la DNA ;
- Aux comptes report à nouveau ou par imputation sur les excédents antérieurs pour les autres budgets annexes.

1.2.4 COOPERATIONS

Le détail des participations détenues par le CHU de Lille est repris dans l'annexe B110. Il n'y a pas eu de mouvements comptabilisés en 2021.

A noter le maintien de la dépréciation sur la participation au GIP Santexcel, dans l'attente de la dissolution du groupement pour un montant de 272,8 K€ (dont 162,9 K€ en dépréciation de la participation, et 110 K€ en provision pour charges au titre de la contribution au passif de la structure).

1.2.5 EMPRUNTS (ANNEXES B18 ET B19)

La dette du CHU de Lille d'un montant de 496,54 M€ est composée au 31 décembre 2021 :

- de cinquante-six emprunts pour un capital restant dû (CRD) de 493,69 M€ (comptes 163 et 164), répartis auprès de 12 prêteurs ;
- d'un emprunt spécifique de 2,85 M€ (compte 167) destiné au financement de l'unité d'hospitalisation temps plein du secteur G21 et versé par l'Etablissement Public de Santé Mentale Lille Métropole.

Quatre nouveaux emprunts ont été contractés pour un montant de 45,55 M€ afin de financer les investissements de l'exercice 2021.

La répartition de la dette au 31 décembre 2021 est la suivante :

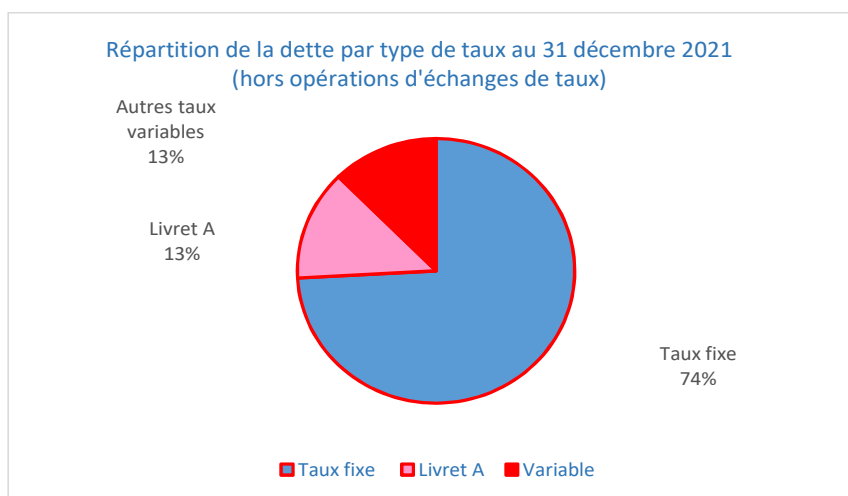
Prêteurs	EXERCICE 2021					Nombre d'emprunts	Pourcentage de l'encours
	CRD au 31-12-2020	Remboursement 2021	Nouveaux emprunts	CRD au 31-12-2021			
SFIL CAFFIL - BANQUE POSTALE	104 087 500 €	5 950 000 €	23 000 000 €	121 137 500,00	14	25%	
CREDIT AGRICOLE - CACIB	83 015 746,16 €	7 597 114,08 €	8 000 000 €	83 418 632,08	13	17%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	77 587 058,36 €	2 742 516,25 €	4 550 000 €	79 394 542,11	8	16%	
DEUTCHE PFANDBRIEFBANK AG	77 000 000 €	4 500 000 €		72 500 000,00	3	15%	
CAISSE D'EPARGNE - CREDIT FONCIER	53 691 750 €	4 597 250 €	10 000 000 €	59 094 500,00	9	12%	
SOCIETE GENERALE	58 916 667,02 €	4 299 999,96 €		54 616 667,06	5	11%	
ÉMISSION OBLIGATAIRE RIVAGE	9 800 000 €	400 000 €		9 400 000,00	2	2%	
EMISSION OBLIGATAIRE GFI	7 600 000 €	400 000 €		7 200 000,00	1	1%	
ARKEA	7 687 500 €	750 000 €		6 937 500,00	1	1%	
Ensemble des prêteurs	479 386 221,54 €	31 236 880,29 €	45 550 000 €	493 699 341,25 €	56		

Le montant des intérêts courus non échus 2021 est de 2,26 M€.

Le taux moyen de la dette de l'année 2021 est de 1,9 % après retraitement des opérations de couverture (contre 2,05 % en 2020).

La typologie de la dette en termes de taux fixe / taux variable (hors opérations d'échange de taux) est la suivante :

Classification chartre GISSLER		Câpital restant dû au 31/12/2021
1A	Fixe	328 920 416,21 €
1A	Fixe à phase	21 750 000 €
1A	Livret A	66 416 425,04 €
1A	Variable	61 287 500 €
1B	Barrière	7 000 000 €
1C	Fixe annulable	8 325 000 €
Total encours au 31/12/2021		493 699 341,25 €



Une opération d'échange de taux est gérée en extinction : échange d'un taux variable (Euribor 3 mois) contre un taux fixe de 2,45% pour un notionnel résiduel de 6,94 M€. Cette opération ne nécessite pas de provision, l'opération étant classée 1 A sur la Charte Gissler.

1.2.6 CREANCES ET DETTES

1.2.6.1 ACTIF CIRCULANT

Le bilan de clôture est le suivant:

2020	2021	écart	variation
------	------	-------	-----------

Stocks	27 245 077,75	31 541 248,85	4 296 171,1	15,77
Hospitalisés et consultants	17 433 468,81	15 998 349	-1 435 119,81	-8,23
Caisse pivot	169 885 022,67	176 041 838,7	6 156 816,03	3,62
Autres tiers payants	39 588 839,83	40 655 784,76	1 066 944,93	2,7
Autres	4 002 344,94	3 642 984,16	-359 360,78	-8,98
Créances diverses	89 766 376,26	105 456 423,79	1 5 690 047,53	17,48
Disponibilités	1 648 603,39	1 585 100,44	-63 502,95	-3,85
Charges constatées d'avance	2 066 633,38	1 963 918,98	-102 714,4	-4,97
Dépenses à classer	46 080,62	1 974,96	-44 105,66	-95,71
TOTAL	351 682 447,65	376 887 623,64	25 205 175,99	7,17

L'actif circulant (stocks, créances, disponibilités) connaît une augmentation de plus de 7 % à la clôture 2021 (après celle de 2020 de 9 %).

Les stocks poursuivent leur augmentation (+ 15,77 %) à la clôture 2021. Le compte 321 (produits pharmaceutiques et produits à usage médical) augmenté de 6,1 M€ tandis que le compte 322 (dispositifs médicaux) baisse de 2,4 M€ après une augmentation de 5,8 M€ à la clôture 2020.

Le compte « Hospitalisés et consultants » Le solde de ce compte était en baisse pour la clôture des comptes 2020 après trois années consécutives de hausse. Cette baisse se poursuit en 2021 (-8,23%).

Les créances de plus de 1 000€ représentent 3,26 % du nombre de titres pour 71,69 % du montant total. Celles inférieures à 100€ représentent 78,94 % du nombre de titres pour 8,51 % du total en montant. La structure des restes à recouvrer reste stable.

Les créances des années 2020 et antérieures représentent 75% (11,88 M€ sur 15,84 M€) des créances figurant au bilan 2021 de l'établissement. Cette proportion est en hausse par rapport à 2020 (71 %). En valeur absolue elles sont en baisse par rapport à 2020.

Les créances dues par la Caisse Pivot de Sécurité Sociale (CPAM de Lille Douai) se décomposent comme suit :

- Une somme de 89,6 M€ en solde au compte 41121 « Caisse pivot - Amiable » ;
- Au 5 mai, le solde du compte correspond à la créance dite « de l'article 58 » qui s'élève pour le CHU de Lille à un montant de 4,46 M€ selon le dernier état d'accord effectué avec la CPAM de Lille Douai.

Une somme de 86,44 M€ en solde au compte 4182 « Produits à recevoir - Caisse Pivot » et correspond principalement :

- à la tarification à l'activité de Décembre 2021
- et à la valorisation des séjours à cheval
- à diverses autres opérations (rémunération des internes, programmes hospitaliers de recherche clinique, médicaments, ATU, conventions internationales...) pour le solde restant

Le compte « Autres tiers payants » connaît une légère hausse (2,7%) après une diminution de 12,36 % en 2020.

Les créances auprès du régime général de Sécurité Sociale (compte 41131) connaissent une hausse de 1,6 M€ (10%).

Les créances auprès des mutuelles et compagnies d'assurances (compte 41151) sont stabilisées après une baisse de 2,3 M€ en 2020.

Les créances diverses sont en augmentation de 17,48%. Cette hausse correspond à celle du compte « débiteurs divers - amiable » en augmentation 17M€ (solde à la clôture 2021 de 87,5M€ et 70,5M€ à celle de 2020). Le solde de ce compte au 5 mai 2022 est de 61,1M€.

Les restes à recouvrer les plus significatifs à la clôture 2021 demeurent, selon la situation actualisée au 5 mai 2022 ceux du CH de Lens qui représentent presque 10 % du solde du compte 5,99 M€.

Ce compte reste impacté par le poids des impayés au titre des transports SMUR (environ 12,4 M€), en baisse de 1,9 M€.

Les produits à recevoir (compte 4687) constituent une part significative importante de ces créances à la clôture 2021 (15,3 M€).

Il faut aussi noter au bilan du CHU une créance de TVA pour un montant d'environ 2 M€.

Elle correspond à une régularisation de TVA déductible se rapportant à l'année 2017 pour laquelle une demande de remboursement a été formulée en Mai 2018. Cette créance est intégralement provisionnée.

1.2.6.2 DETTES

Le bilan de clôture se présente ainsi sur le volet Dettes :

	2019	2020	écart	variation
Avance reçue	24 534 145,52	7 189 136,36	-17 345 009,16	-70,7
Dettes fournisseurs	83 564 684,42	97 680 855,17	14 116 170,75	16,89

Dettes fiscales et sociales	81 018 468,35	86 882 696,01	5 864 227,66	7,24
Dettes fournisseurs d'immobilisations	19 443 765,25	16 869 295,76	-2 574 469,49	-13,24
Fonds déposés par les hébergés et les hospitalisés	116 709,19	120 932,99	4223,8	3,62
Autres	2 302 805,68	1 705 842,12	-5 96 963,56	-25,92
Produits constatés d'avance	32 206 688,97	34 901 364,14	2 694 675,17	8,37
Recettes à classer	7 3261 66,37	985 577,11	-6 340 589,26	-86,55
TOTAL	250 513 433,75	246 335 699,66	-4 177 734,09	-1,67

Le poste avance reçue connaît une forte baisse par rapport 2020 il retrouve le niveau de 2019.

- Le compte « Avances reçues FIDES » présente au bilan 2021 une évolution en hausse de 1,3M€ par rapport à 2020. Elle est directement liée aux modalités de liquidation de l'avance FIDES par la CPAM de Lille Douai au 31 Décembre 2021.
- Pour le compte « Avances reçues autres tiers payants », le niveau élevé du solde de 2020 s'expliquait par des avances AMC (15,5 M€). Son solde à la clôture 2021 est de 0,6M€ (19,1M€ en 2020).

Le poste « Dettes fournisseurs » est en hausse de près de 17 % tandis que celui des fournisseurs d'immobilisations baisse (fin des chantiers importants en 2021 ; ICP par exemple).

Le volume des opérations non dénouées est logiquement en baisse ; les retenues de garanties sur les fournisseurs d'immobilisation passent de 4,6 M€ à 3M€.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » présente un solde de 86,9 M€ en hausse de 7,24 % à la clôture 2021. Elle suit celle des charges de personnel du CHU.

Il intègre des charges à payer (prime de service principalement 27,2 M€) pour un montant de 33,5 M€.

Les autres opérations en solde sont constituées principalement :

- d'un montant de 28,7 M€ pour les organismes sociaux (URSSAF, CSG, CRDS, CNRACL, IRCANTEC...)
- d'un montant de 13 M€ pour la taxe sur les salaires
- d'un montant de 2,55 M€ pour le prélèvement à la source

Le compte « Recettes à classer » retrouve un niveau proche de celui de 2019 : 0,9 M€

1.3 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2021

Le résultat consolidé du CHU de Lille s'établit à - 34,97 M€, en baisse de 18,53 M€ par rapport à 2020.

Cette évolution résulte essentiellement d'une dégradation du résultat constaté sur le budget principal (-18,7 M€).

Budget	2020	2021	variation
H - Activité principale	- 16 110 088,75	- 34 798 864,89	- 18 688 776,14
A - Dotation immobilière	701 924,68	803 593,74	101 669,06
B - USLD	- 404 942,73	- 482 489,45	- 77 546,72
C - Ecoles	- 342 925,68	- 106 214,57	236 711,11
E - EHPAD	- 423 720,50	- 524 254,94	- 100 534,44
P - CSAPA	136 997,17	138 012,07	1 014,90
G - GHT	0,00	0,00	- 0,00
Résultat	- 16 442 755,81	- 34 970 218,04	- 18 527 462,23

Les principales variations sont présentées en détail dans la suite du présent rapport, par nature de produits et de charges.

1.3.1.1 RESULTAT LIE A L'ACTIVITE PRINCIPALE

La formation du résultat 2021 du budget H se décompose comme suit :

Section	Rubrique	2020	2021	Variation
Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	1 408 335 497,62	1 506 332 743,84	97 997 246,22
	Charges d'exploitation	- 1 416 104 280,65	- 1 531 303 019,34	- 115 198 738,69
Total Résultat d'exploitation		- 7 768 783,03	- 24 970 275,50	- 17 201 492,47
Résultat financier	Produits financiers	2 560,92	28 989,14	26 428,22
	Charges financières	- 10 017 679,64	- 9 526 779,33	490 900,31
Total Résultat financier		- 10 015 118,72	- 9 497 790,19	517 328,53
Résultat exceptionnel	Produits exceptionnels	16 856 151,18	16 727 222,67	- 128 928,51
	Charges exceptionnelles	- 15 182 338,18	- 17 058 021,87	- 1 875 683,69
Total Résultat exceptionnel		1 673 813,00	- 330 799,20	- 2 004 612,20
Résultat		- 16 110 088,75	- 34 798 864,89	- 18 688 776,14

La dégradation du résultat s'explique essentiellement par le résultat d'exploitation.

1.3.1.2 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont en hausse de 98 M€, soit + 7 % :

Section	Rubrique	Détail rubrique	2020	2021	Variation	%	
Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	55 796 558	59 930 193	4 133 635	7,4%	
		Production vendue	34 301 835	39 011 544	4 709 709	13,7%	
		Production immobilisée	1 860 292	1 883 555	23 263	1,3%	
		Produits de l'activité	1 125 388 538	1 195 118 309	69 729 771	6,2%	
		Subventions d'exploitation et parti	16 284 162	16 838 472	554 310	3,4%	
		FIR	25 485 619	27 170 960	1 685 341	6,6%	
		Reprises sur provisions	128 674 713	141 018 917	12 344 204	9,6%	
		Autres produits de gestion courant	20 543 780	25 360 793	4 817 013	23,4%	
		Total Produits d'exploitation		1 408 335 498	1 506 332 744	97 997 246	7,0%
		Total Produits d'exploitation Hors reprises sur provisions		1 279 660 784	1 365 313 827	85 653 042	6,7%

La progression de +98 M€ se situe essentiellement sur les produits de l'activité avec une évolution de +69,7 M€ (notamment sur les recettes des séjours, les forfaits et les produits remboursables expliqués ci-après) et sur les reprises sur provisions +12,3 M€.

Hors reprises sur provisions, l'évolution s'élève à +85,6 M€. Retraité des Produits remboursables, cette progression est ramenée à + 65 M€ (+5,6 %).

L'analyse porte sur les produits de l'activité dans un premier temps (1.3.1.2.1) et sur les autres produits d'exploitation dans un second temps (1.3.1.2.3).

1.3.1.2.1 PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les produits issus de l'activité représentent 79,2 % des produits d'exploitation du CHU de Lille (87,5% des hors reprise sur provisions). Ils progressent de +69,7 M€ entre 2020 et 2021 (+6,2 %).

Ces recettes comprennent à la fois les produits versés par l'Assurance Maladie hors FIR : 1 103,8 M€ (Recettes de Titre 1) et les autres recettes de l'activité hospitalière : 91,3 M€ (Recettes de Titre 2).

Produits d'activité	2020	2021	Ecart	%
Titre 1 - Recettes d'Assurance Maladie hors FIR	1 036 535 207	1 103 836 982	67 301 775	6,5%
Titre 2 - Autres recettes de l'activité hospitalière	88 853 331	91 281 327	2 427 996	2,7%
Total Produits d'activité hors FIR	1 125 388 538	1 195 118 309	69 729 771	6,2%

1.3.1.2.2 RECETTES D'ASSURANCE MALADIE

Une progression de +67,3 M€, soit +6,5 % des produits versés par l'Assurance Maladie, avec :

- une augmentation des recettes issues des séjours (+34 M€) en raison de la garantie de financement augmentée de l'effet prix de +6,3 % pour la prise en compte des mesures Ségur
- une progression des produits remboursables et ATU de +20,7 M€
- une hausse des forfaits de + 17,8 M€ expliqué par le nouveau modèle de financement des urgences
- une progression de la DAF psy et SSR de +6,4 M€
- une diminution des dotations MIGAC de 13 M€

Hors Produits remboursables et ATU, l'évolution est de +46,6 M€, soit +5,1 %.



Recettes d'Assurance Maladie	2020	2021	Ecart	%
Séjours	493 222 691	527 201 816	33 979 125	6,9%
Transports (article 80)	2 631 695	2 796 414	164 719	6,3%
Produits Remboursables et ATU	120 759 425	141 456 126	20 696 701	17,1%
Activité externe	67 737 091	67 910 941	173 850	0,3%
Dotations MIGAC	276 921 662	263 935 971	- 12 985 691	-4,7%
Financement SSR (DMA, ACE, molécules onéreuses)	3 060 240	3 958 684	898 444	29,4%
DAF Psy et SSR	54 371 171	60 831 191	6 460 020	11,9%
Forfait	16 815 481	34 669 844	17 854 363	106,2%
RAC détenus	1 015 751	1 075 995	60 244	5,9%
Total Produits d'activité imputés en titre 1	1 036 535 207	1 103 836 982	67 301 775	6,5%

➤ Les recettes de séjours progressent de +34 M€ :

Les recettes des séjours sont en progression de +34 M€. Les recettes de 2020 sont constituées de la valorisation de l'activité de janvier et février 2020, de la valorisation de la garantie de financement de mars à décembre avec un effet « tarif » de +0,2% à compter de mars et de la sous-exécution de l'ONDAM notifiée à hauteur de 3,6 M€. Les recettes de 2021 comprennent quant à elles, la garantie de financement sur toute l'année 2021 avec l'application de l'effet « tarif » de +6,37 % à compter de mars 2021 afin de tenir compte de l'effet Ségur.

La valorisation des séjours à cheval, estimée à 8,3 M€ en 2021, est en progression de +0,9 M€ par rapport à 2020.

A noter que la sous-exécution de l'ONDAM 2021 notifiée à hauteur de 2,86 M€ est comptabilisée en AC. L'année 2021 enregistre 222 562 RSS contre 210 414 en 2020 et 229 069 en 2019.

➤ Les recettes de transports issus de la mise en œuvre de l'article 80 de la loi de financement de la Sécurité Sociale progressent de + 0,16 M€

Cette progression s'explique essentiellement par l'application de l'effet « tarif » sur la garantie.

➤ Les recettes de produits remboursables et médicaments sous ATU sont en hausse de +20,7 M€ :

L'évolution des médicaments sous ATU (+ 5,1 M€), est portée principalement par :

- les Antinéoplasiques (dont les CART CELLS) : +2,5 M€
- les médicaments désordres musculo-squelettiques (ONASEMNOGENE...) : +2 M€

Quant aux produits remboursables (+15,5 M€), l'écart s'explique essentiellement par :

- les Antinéoplasiques (dont les CART CELLS) : +6,5M€

- le ATEZOLIZUMAB lié au projet de thérapie innovante du cancer du foie +2,7M€
 - l'OCRELIZUMAB utilisé pour le traitement de la sclérose en plaques +1,4 M€
 - le Médicament agissant sur le système nerveux (PATISIRAN): +0,9M€
 - les médicaments des voies digestives et métaboliques : le MYOZYME (+0,9 M€), CERLIPONASE (+0,9M€).
- **Les recettes d'activité externe sont stables, soit +0,17 M€**

Elles tiennent compte à la fois, des recettes facturées dans le cadre de la FIDES et du RSF. Comme en 2020, ces recettes sont encadrées par le mécanisme de la garantie financière avec néanmoins une méthode de comptabilisation différente en 2021 sur la partie FIDES.

En effet, en 2020, ces recettes étaient à la fois comptabilisées par le biais de la garantie mais également facturées, engendrant une régularisation en clôture 2020. En 2021, les recettes ont été titrées « au fil de l'eau ». Un PAR de 0,25 M€ a été comptabilisé en clôture pour atteindre le montant de la garantie de financement fixée dans l'arrêté du 21 mars 2022.

- **Les produits relatifs aux dotations MIGAC diminuent de -13 M€**

La diminution des recettes MIGAC entre 2020 et 2021 s'explique principalement par :

- Le financement de la prime COVID-19 notifié en AC en 2020 à hauteur de **-22,5 M€**
- Le financement des mesures Ségur à hauteur de **-5,8 M€** dont -5,7 M€ pour le personnel non médical et -0,1 M€ pour le personnel médical :
 - o Personnel non médical :
 - le paiement du CTI (-10,3 M€)
 - la revalorisation du personnel soignant (+2 M€)
 - la mesure d'intéressement (+2,3 M€)
 - la prime d'encadrement (+0,2 M€)
 - o Personnel médical :
 - Le paiement de l'ISPE (-1,5 M€)
 - La rémunération des étudiants (+0,6 M€)
 - La revalorisation de la permanence des soins des internes (+0,8 M€)
- Le financement au titre des 10 % de la revalorisation du Ségur soit **+0,6 M€**
- Le financement relatif aux mesures Ségur identifié sur les financements MIGAC **(+1,8 M€)** notamment la MIG précarité, les MIG UHSI et USMP, etc ...
- La compensation des tests PCR à hauteur de **-2,7 M€** en lien avec la crise COVID
- Le transfert de la MIG SMUR vers la dotation populationnelle **soit -12,5 M€**
- La sous exécution de l'ONDAM notifié en AC à hauteur de **+2,9 M€**
- Le financement au titre de l'activité des trois centres de vaccinations à hauteur de **+5,4 M€**
- Le financement des surcoûts et pertes de recettes liés à la prolongation de la crise COVID **soit +1,8 M€**
- Une progression du financement de la MERRI HN au regard de l'activité déclarée et de l'effet Ségur **soit +4,4 M€**
- La progression de la MERRI socle **soit +4,5 M€** correspondant à l'impact de la nouvelle modélisation et du Ségur
- le financement des projets et des structures de la recherche **soit +2,5 M€**
- le débasage de la MIG nutrition parentérale à domicile **soit -0,9 M€** lié à la mise en œuvre de la nouvelle modélisation,
- les financements au titre des centres de maladies rares **(+1 M€)**
- une progression du financement du SAMU **(+1 M€)**
- l'évolution des financements relatifs aux internes, étudiants et docteurs juniors **(+5 M€)**

➤ **Le financement à l'activité du SSR est en progression (+0,9 M€) :**

L'évolution du financement SSR est liée à :

- La compensation pour la perte de recettes de titre 2 liée à la prolongation de la crise COVID (+0,4 M€)
- Une progression du financement de l'équipe mobile SSR (+0,2 M€)
- Le financement de la gestion des lits (+85 K€)
- Une légère progression des molécules onéreuses (+21 K€)
- Le financement des médicaments bénéficiant d'une autorisation temporaire d'utilisation (+51 K€)
- La FIDES sur le SSR (+0,1 M€)

➤ **Les DAF de Psychiatrie et SSR sont en hausse de +6,4 M€**

La DAF SSR est en progression de **+1,5 M€** en raison du financement des mesures SEGUR (soit +1,4 M€) et de la mesure d'attractivité (+0,14 M€).

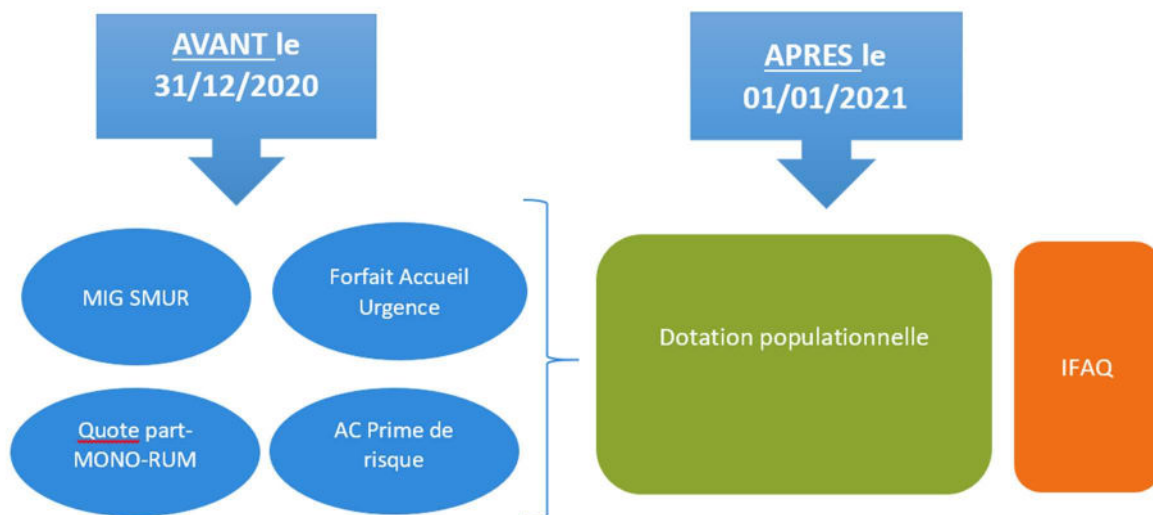
La DAF de psychiatrie augmente de **+4,9 M€**. Cette évolution est liée aux éléments suivants :

- Le financement des mesures SEGUR (+2,1 M€)
- Le projet Numéro Nationale Prévention du Suicide (+1,6 M€)
- Le projet EMOT (+0,15 M€) démarré en fin 2020
- Le soutien technique national Vigilans (+0,13 M€)
- Le financement auprès des Centres de Ressources Autisme qui couvre la charge (+0,22 M€)
- L'appel à projets de renforcement de l'offre en psychiatrie périnatalité – PEPSY (+0,38 M€)
- La compensation perte de recette lié au COVID (-0,17 M€)
- L'offre gradué en santé mentale (personnes détenus) (+0,16 M€)
- Le financement relatif à l'isolement et contention (+ 60 K€)
- Le financement de la structuration nationale de soins troubles du comportement alimentaire (TCA) (+0,15 M€).

➤ **Les forfaits sont en hausse de +17,85 M€ :**

Cette progression s'explique essentiellement par le nouveau modèle de financement des urgences entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Ce nouveau modèle repose sur trois vecteurs de financement :

- Une dotation populationnelle déterminée en tenant compte des besoins de la population des territoires et des caractéristiques de l'offre de soins au sein de chaque région. Le directeur général de l'agence régionale de santé fixe annuellement le montant alloué à chaque établissement, sous la forme d'une dotation socle déterminée en fonction de critères définis au niveau régional.
- une dotation complémentaire allouée sur des critères liés à l'amélioration de la qualité et de l'organisation des prises en charge au sein des SMUR
- des recettes à l'activité facturées sur la base de forfaits dont l'entrée en vigueur prévue le 1^{er} septembre 2021 a été repoussée au 1^{er} janvier 2022.



La variation de +17,85 M€ s'explique par :

- la disparition des Forfaits Accueil des Urgences en 2021 : -8,45 M€
- la dotation populationnelle des urgences créée en 2021 : +24,6 M€
- la dotation populationnelle qualité créée en 2021 : +0,85 M€
- L'évolution du financement de l'IFAQ pour le MCO (+0,2 M€)
- La progression du forfait greffes (+0,42 M€) liée à une activité dynamique sur ce champ
- La progression du forfait « prélèvements d'organes » (+0,07 M€)
- Le forfait Maladies Rénales Chroniques (+0,15 M€) en raison d'un changement de compte et de compartiment (en 2020, comptabilisation sur le compte 7312 et en 2021 sur le compte 73114).

1.3.1.2.2.1 RECETTES DE TITRE 2

Produits d'activité	2020	2021	Ecart	%
Tickets modérateurs	41 056 603	39 862 702	- 1 193 901	-2,9%
Forfait journalier	10 032 256	10 526 632	494 376	4,9%
facturation de la biologie extérieure	27 743 275	29 426 638	1 683 363	6,1%
Soins et actes externes	8 426 580	10 220 653	1 794 073	21,3%
Sous traitance, autres pôles	1 594 616	1 244 702	- 349 914	-21,9%
Total titre 2 - autres recettes de l'activité hospitalière	88 853 331	91 281 327	2 427 996	2,7%

Les autres recettes de l'activité hospitalière sont en progression de +2,4 M€ entre 2020 et 2021 (soit +2,7 %), en raison essentiellement de la facturation des analyses extérieures (+1,7 M€) et des soins et actes externes (+1,8 M€). Les recettes de tickets modérateurs sont en baisse de -1,2 M€.

Cette évolution s'explique de la façon suivante :

Les recettes de Titre 2 sur les champs patients et mutuelles connaissent une progression compte tenu de la reprise d'activité :

- Les soins et actes externes progressent de 1,8 M€ liés essentiellement à la reprise partielle d'activité
- Les recettes de ticket modérateur sont cependant en écart de -1,2 M€ par rapport à 2020

compte tenu de la poursuite de la crise mais également d'un effet de la gradation des soins ambulatoires dont la majorité des prises en charge est exonérée du ticket modérateur (pathologies lourdes) et la baisse des séjours de 2 nuits et plus.

Les recettes de la biologie pour les clients extérieurs sont en progression de **+1,7 M€**.

1.3.1.2.3 AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Les autres recettes d'exploitation représentent 311,2 M€ en 2021, en progression de +28,3 M€ par rapport à 2020, dont +12,3 M€ au titre des reprises sur provisions.

Rubrique	Détail rubrique	2020	2021	Variation	%
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	55 796 558	59 930 193	4 133 635	7,4%
	Production vendue	34 301 835	39 011 544	4 709 709	13,7%
	Production immobilisée	1 860 292	1 883 555	23 263	1,3%
	Subventions d'exploitation et parti	16 284 162	16 838 472	554 310	3,4%
	FIR	25 485 619	27 170 960	1 685 341	6,6%
	Reprises sur provisions	128 674 713	141 018 917	12 344 204	9,6%
	Autres produits de gestion courant	20 543 780	25 360 793	4 817 013	23,4%
Total Produits d'exploitation		282 946 960	311 214 434	28 267 475	10,0%
Total Produits d'exploitation Hors reprises sur provisions		154 272 246	170 195 517	15 923 271	10,3%

Après neutralisation des reprises sur provisions, la progression s'élève à +16 M€ (soit +10,3 %).

Les principales évolutions sont les suivantes :

- **Les ventes de marchandises sont en hausse de +4,1 M€**, notamment sur les rétrocessions de médicaments, avec la facturation à partir de 2021, de la nutrition parentérale à domicile.
- **Les recettes de production vendue augmentent de +4,7 M€**. Cet écart porte principalement sur :
 - **les remboursements de mises à disposition de personnels** (+1,9 M€ dont +0,75 M€ sur les internes) ;
 - **les recettes de chambres particulières** (+ 1,6 M€) expliquées par l'optimisation de la facturation ;
 - **la production vendue de la pharmacie** (+0,37 M€) avec notamment la fabrication des poches de chimiothérapie pour le Centre Hospitalier d'Armentières
 - **les prestations de formations CESU** de +0,3 M€
 - **les produits de service au personnel** de +0,37 M€ dont +0,2 M€ pour les repas, +0,15 M€ pour les crèches
 - **les recettes de parkings** +0,2 M€ et de **la redevance commerciale** de +0,16 M€.
 - **Diminution des remboursements de frais par les CRPA de -0,3 M€** portée essentiellement par les remboursements de frais pour l'EHPAD (-0,25 M€) et l'USLD (-0,1 M€) ;
- **Les subventions d'exploitation (hors FIR) sont en écart de +0,55 M€**. Des évolutions sont constatées essentiellement sur :
 - les subventions de la recherche (+1 M€)

- les subventions hors pôles (-0,7 M€) avec une diminution des soutiens et fonds d'urgence dans le cadre du Covid par rapport à 2020
 - les fonds européens notamment les recettes relatives au projet Kidsheart (-0,8 M€)
 - les subventions pour le projet Tempoforme Parcours Bien Vieillir en Hauts-de-France (+0,35 M€)
 - les subventions et participations des ressources humaines (+0,8 M€).
- **Le Fonds d'Intervention Régional est en augmentation de + 1,7 M€.** Cela correspond essentiellement aux éléments suivants :
- La mesure SEGUR liée à l'accompagnement pour l'ouverture temporaire de lits pour la période hivernale (+0,4 M€) ;
 - Le démarrage de la mise en œuvre du SAS urgences (+0,25 M€) ;
 - Le décalage de projets non mise en œuvre en 2020 dû à la crise sanitaire (+0,5 M€) dont la formation GSU, l'optimisation des prescriptions médicamenteuses dans le parcours de soins de la personne âgée...
 - Le déploiement du projet premier épisode psychotique (+0,2M€) ;
 - Les carences ambulancières (+0,380 M€) en lien avec les charges constatées.
- **Les reprises sur provisions augmentent de +12,3 M€.** La variation est expliquée par les reprises sur les provisions suivantes :
- Pour le CET, soit +8,9 M€ (+3,7 M€ sur le PM et +5,2 sur le PNM) lié à l'évolution du nombre de jours en 2020 en raison de la crise sanitaire,
 - sur les provisions pour risques +0,12 M€ (dénouement de litiges avec le personnel),
 - sur les provisions pour charges +2,1 M€ (reprise effectuée pour le contentieux avec la CPAM (+1,5 M€), pour le GHICL (+1 M€) et diminution de la reprise pour la CNRACL (-0,5 M€),
 - sur les créances irrécouvrables +1,2 M€.
- **Les autres produits de gestion courante sont en progression de +4,8 M€.** Cette variation s'explique par :
- Une hausse des remboursements de frais dans le cadre de la recherche (essais cliniques, expertises,...) de +2,2 M€ en lien avec la progression des charges
 - Une progression importante de +1,14 M€ sur les remboursements de fluides en répercussion de la hausse de prix subie sur les dépenses de thermique
 - Une progression des GCS (+0,57 M€)
 - une hausse des recettes « ANFH » (+0,47 M€)
 - les retenues et versements sur l'activité libérale (+0,2 M€)
 - les frais de biologie (+0,2 M€).

1.3.1.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont en hausse de + 115,2 M€, soit une progression de +8,1 %. Les mesures salariales nationales accordées en fin d'année 2020, dans le cadre du Ségur de la Santé ont fortement contribué à cette évolution, notamment par l'extension en année pleine du Complément de Traitement Indiciaire et par l'entrée en vigueur du Ségur 2 en fin d'année 2021.

L'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise Covid impactant surtout les charges de personnel et

les dépenses médicales.

Rubrique	Détail rubrique	2020	2021	Variation	%
Charges d'exploitation	Achats stockés autres approvisionnements	318 497 435	349 893 810	31 396 374	9,9%
	Variation de stocks	- 6 318 353	- 4 296 171	2 022 182	-32,0%
	Achats non stockés de matières et fournitures	13 445 232	18 035 760	4 590 528	34,1%
	Services extérieurs et autres	65 883 385	73 064 325	7 180 940	10,9%
	Impôts et taxes sur rémunérations	72 582 757	81 775 435	9 192 678	12,7%
	Autres impôts et taxes	145 718	154 570	8 852	6,1%
	Rémunérations et autres charges de personnel	545 656 937	580 321 766	34 664 829	6,4%
	Charges sociales	189 381 505	209 685 465	20 303 960	10,7%
	Dotations aux amortissements	58 517 550	60 455 712	1 938 162	3,3%
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant	34 771 039	33 992 644	- 778 395	-2,2%
	Dotations aux provisions	107 907 146	111 518 662	3 611 516	3,3%
	Autres charges de gestion courante	15 633 930	16 701 043	1 067 112	6,8%
Total Charges d'exploitation		1 416 104 281	1 531 303 019	115 198 739	8,1%
Surcoûts liés à la crise sanitaire		48 959 010	24 628 656	- 24 330 354	-49,7%
Total charges d'exploitation hors surcoûts covid		1 367 145 271	1 506 674 363	139 529 093	10,2%
Total charges d'exploitation hors surcoûts covid et dotations aux dépréciations et provisions		1 224 467 086	1 361 163 058	136 695 971	11,2%

Retraité des surcoûts liés à la crise sanitaire, l'évolution des charges d'exploitation est de +139,5 M€ (soit +10,2 %). Les surcoûts liés à la crise sanitaire sont évalués à 24,6 M€ en 2021 contre 48,9 M€ en 2020. Une prime exceptionnelle avait été versée en 2020 au personnel hospitalier médical et non médical.

Les dotations aux provisions progressent de +3,6 M€, notamment sur les provisions CET.

Hors dotations aux provisions et dépréciations sur actif circulant et surcoûts Covid, la progression demeure importante, à hauteur de +136,7 M€ (+11,2 %).

Cette importante variation se situe essentiellement sur les dépenses de personnel (mesures Ségur 1 et 2) et sur les dépenses médicales.

Comme pour les produits d'exploitation, en retraçant les charges liées aux produits remboursables, l'évolution est ramenée à +119,3 M€ (+10,8 %).

1.3.1.3.1 CHARGES DE PERSONNEL (TITRE 1)

Une progression de +8,07 % des charges de personnel, mises à disposition incluses, entre 2020 et 2021 soit +65,5 M€ dont +18,8 M€ pour le personnel médical et +46,7 M€ pour le personnel non médical, expliquée principalement par l'effet extension en année pleine des mesures du Ségur 1 (Complément de Traitement Indiciaire) et les mesures du Ségur 2 mises en œuvre en 2021.

Rubrique	2020	2021	Ecart	%
Services extérieurs et autres (mises à disposition)	3 726 908	5 075 342	1 348 434	36,18%
Impôts et taxes sur rémunérations	72 582 757	81 775 435	9 192 678	12,67%
Rémunérations et autres charges de personnel	545 656 937	580 321 766	34 664 829	6,35%
Charges sociales	189 381 505	209 685 465	20 303 960	10,72%
Total Charges de personnel nettes des remboursements en recettes subsidiaires	811 348 106	876 858 008	65 509 902	8,07%

L'évolution des charges de personnel de + 65,5 M€ est expliquée principalement par les éléments suivants :

- ✓ L'effet en année pleine de la mise en œuvre des mesures Ségur pour le personnel non médical avec le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) (+41,8 M€) ;
- ✓ La non reconduction de la Prime exceptionnelle COVID soit -21,5 M€ soit -16,6 M€ pour le personnel non médical et -4,9 M€ pour le personnel médical ;

- ✓ Les internes et étudiants **(+9,3 M€)** dont 4,2 M€ lié à l'impact SEGUR ainsi qu'à un effet volume ;
- ✓ L'Indemnité de Service Public Exclusif **(+7,9 M€)** dont 7,1 M€ lié à sa revalorisation (mesure SEGUR) et 0,7 M€ lié à l'augmentation du nombre de bénéficiaires dû aux nominations de PH, assistants et HU ;
- ✓ La poursuite de la crise sanitaire concernant le personnel non médical :
 - La pérennisation sur postes vacants ou moyens de remplacement des agents recrutés en renforts sur les secteurs COVID, les réanimations, les centres de prélèvement **(+4,8 M€)** ;
 - La continuité de l'application du paiement des heures supplémentaires et la systématisation du paiement de ces heures pour les 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} vagues **(+1,6 M€)** ;
 - Le contrôle des passes sanitaires **(+0,9 M€)**
- ✓ L'impact du GVT **(+4,3 M€)** dont +3,1 M€ pour le personnel médical (dont 1 M€ lié au reclassement des PH, mesure SEGUR) et + 1,2 M€ pour le personnel non médical lié au décalage des départs en retraite notamment du fait des revalorisations liées au SEGUR ;
- ✓ Les créations de postes qui ont pu aboutir malgré le contexte sanitaire **(+3,5 M€)** :
 - Pôle de psychiatrie avec la mise en œuvre de projets financés (Predipsy, projet premier épisode psychotique, DEMHETER ; 2NPS – Numéro National Prévention Suicide) ;
 - Pôle de l'urgence avec le démarrage de la mise en œuvre du SAS au SAMU ;
 - Lits chauds et plateau technique cardio thoracique / réanimation
 - Le projet sécurité
- ✓ La mise en œuvre de la 2^{ème} tranche du protocole SEGUR à compter d'octobre 2021 avec une majoration supplémentaire des rémunérations pour l'ensemble du personnel soignant **(+3,2 M€)** ;
- ✓ Les charges relatives aux centres de vaccinations lié à la crise sanitaire soit **(+2,1 M€)** dont 1,6 M€ pour l'indemnité de vaccination et 0,5 M€ pour les mensualités ;
- ✓ Les gardes et astreintes **(+0,5 M€)** dont **0,9 M€ au titre du COVID** et le temps additionnel **(+1,7 M€)** dont **2,3 M€ lié au COVID** suite à l'arrêté qui majore leur paiement ;
- ✓ Les mesures catégorielles **(+1,82 M€)** correspondant à la poursuite de la mise en œuvre du protocole PPCR (+1 M€), la mise en œuvre des postes d'infirmiers en pratiques avancées (+0,2 M€) ainsi qu'à la mise en œuvre de la prime de précarité (+0,62 M€) ;
- ✓ Les autres indemnités pour le personnel non médical **(+1,7 M€)** dont CSG (+0,355 M€), élargissement de l'IFR (0,25 M€), prime de cours (+0,134M€), les allocations études stages (+0,3 M€), capital décès (+0,25 M€), divers primes (+0,3 M€) (prime sur objectif, de technicité, prime fin de contrat,) ;

1.3.1.3.2 ACHATS STOCKES ET NON STOCKES

Rubrique	2020	2021	Ecart	%
Achats stockés autres approvisionnements	318 497 435	349 893 810	31 396 374	9,9%
Achats stockés autres approvisionnements titre 2	307 562 049	340 803 122	33 241 073	10,8%
Achats stockés autres approvisionnements titre 3	13 258 405	12 868 245	- 390 160	-2,9%
Recettes correspondantes aux rabais, remises sur achats d'approvisionnements	2 323 018	3 777 557	1 454 539	62,6%
Variation de stocks	- 6 318 353	- 4 296 171	2 022 182	-32,0%
Variation de stocks produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux	- 6 454 690	- 3 722 942	2 731 748	-42,3%
stock initial	19 407 549	25 862 239	6 454 690	33,3%
stock final	25 862 239	29 585 181	3 722 942	14,4%
Variation de stocks achats stockés titre 3	136 336	- 573 229	- 709 566	-520,5%
stock initial	1 519 176	1 382 840	- 136 336	-9,0%
stock final	1 382 840	1 956 069	573 230	41,5%
Achats non stockés de matières et fournitures	13 445 232	18 035 760	4 590 528	34,1%
Achats non stockés titre 2	1 724 911	1 509 006	- 215 906	-12,5%
Achats non stockés titre 3	11 720 321	16 526 754	4 806 434	41,0%
	325 624 314	363 633 399	38 009 084	11,67%

➤ Les achats stockés et autres approvisionnements :

Les achats stockés progressent de +31,4 M€ entre 2020 et 2021 avec notamment une hausse sur les achats stockés de médicaments et dispositifs médicaux de +33,2 M€.

Cette variation se décompose en :

- une hausse de +33,2 M€ sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux (titre 2) :

- ✓ Les produits non remboursables progressent de +11,4 M€. Cette variation s'explique par :
 - des effets prix très lourds, conséquences de la crise sanitaire, en particulier sur le champ des EPI (gants, masques et blouses).
 - des dépenses liées à l'activité Covid (médicaments en Réanimation notamment), du fait de la 5ème vague, mais aussi l'anticipation de difficultés d'approvisionnement ayant généré une progression du niveau de stock en fin d'année.
 - à une activité supérieure à ce qui était prévu pour certains pôles : Femme mère nouveau-né, biologie, S3P, CVP, neurosciences et médoco chirurgical.

- ✓ Les produits remboursables sur liste en sus évoluent de +17,4 M€. La reprise des activités suite aux perturbations de l'exercice 2020 entraîne en effet, une forte augmentation des dépenses de produits sur liste en sus.
La consommation des médicaments sur liste en sus progresse de +12,1 M€. Cette hausse se concentre principalement sur les antinéoplasiques +6,5M€ consommés par les maladies de l'appareil digestif, les maladies du sang et la dermatologie.

La relance des activités sur les blocs génèrent une hausse de consommation des dispositifs médicaux sur liste en sus de +4,5 M€. Cela concerne les prothèses sur le bloc d'ortho traumatologique, les andoprothèses aortique au bloc CCV, les implants cochléaires au bloc d'otoneuro et le matériel de radiologie interventionnelle pour la prise en charge de la thrombectomie en neuroradiologie.

- ✓ **Les spécialités pharmaceutiques avec ATU (+4,2 M€)** : La progression des consommations d'ATU s'explique essentiellement par la consommation de ZOLGENSMA par le pôle Enfant et de TECARTUS et ABECMA par le pôle des Spécialités Médicales et oncologiques.
- ✓ **Les rétrocessions et ventes extérieures (- 0,12 M€)**

- une diminution de - 0,4 M€ sur les achats stockés imputés en titre 3 :

La diminution des achats stockés à caractère hôtelier et général s'explique essentiellement par :

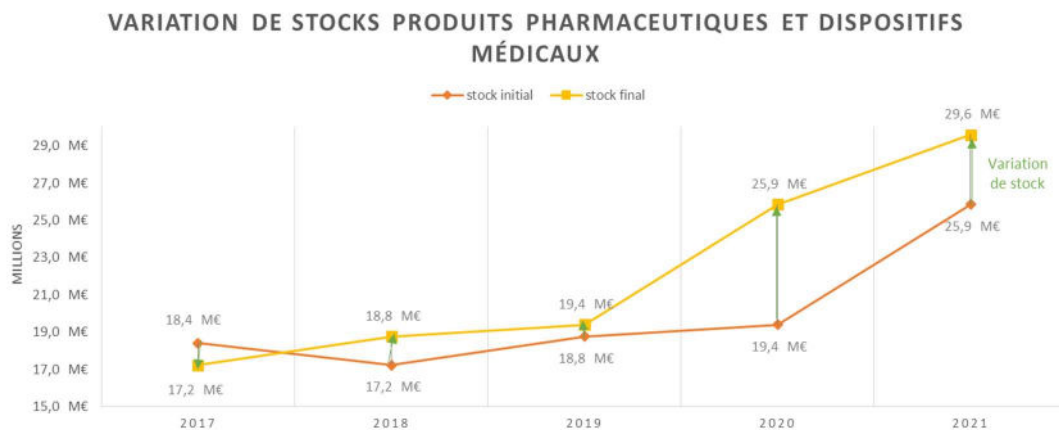
- ✓ une diminution des achats de vêtements professionnels (-0,1 M€) et des équipements de protection individuelle (-0,26 M€) ;
- ✓ une baisse des produits de désinfection et d'entretien (-0,22 M€) ;
- ✓ une augmentation de +0,2 M€ sur les denrées alimentaires et le petit matériel de restauration ;

- une hausse de la recette liée aux rabais, remises et ristournes sur achats d'approvisionnements stockés de + 1,45 M€.

➤ La variation de stocks

La variation de stock diminue de 2 M€ entre 2020 et 2021 passant de -6,3 M€ à -4,3 M€ (situation de stockage en 2020 comme en 2021 moins moindre sur 2021).

Sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux, l'écart de 2,7 M€ s'explique par un stockage en 2020 de 6,5 M€ contre 3,7 M€ en 2021. La crise sanitaire a nécessité le stockage des tests et des équipements de protection individuelle tels que les masques, sur blouses, lunettes de protection, gants à un niveau fort sur 2020 et 2021. La variation diminue néanmoins en raison d'un niveau de stock initial déjà important sur 2021 et par des stocks locaux en baisse de 1 M€.



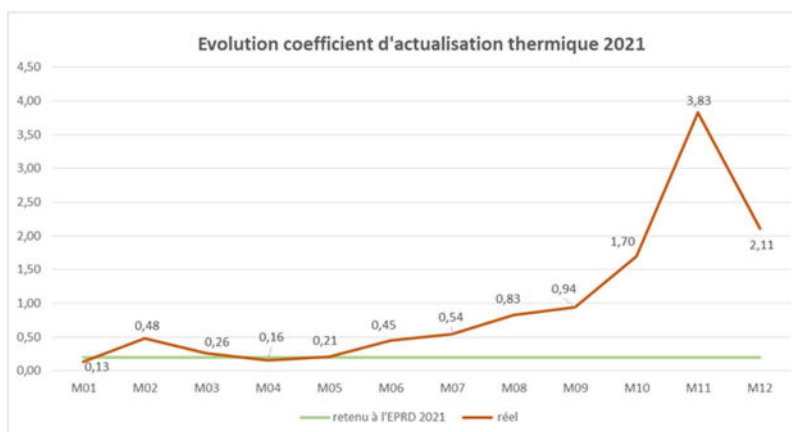
Sur les achats stockés de titre 3, ces dépenses ont fait l'objet d'un déstockage en 2020 de -0,13 M€ et d'un stockage de +0,57 M€ en 2021. Les stocks locaux augmentent de +0,66 M€.

➤ Les achats non stockés

Les achats non stockés progressent de + 4,6 M€. Cette variation est liée d'une part, à une baisse de - 0,2 M€ sur les fournitures médicales et d'autre part, à une hausse de +4,8 M€ sur les fournitures achetées en titre 3.

L'évolution sur les achats non stockés comptabilisés en titre 3 se situe essentiellement sur les dépenses de

thermique avec une hausse de +4,5 M€ en raison d'importants effets prix subis en 2021. Ces effets prix s'expliquent, d'une part, par l'augmentation du prix du CO2 et d'autre part, par l'actualisation du coefficient thermique très volatile et en forte progression tout au long de l'année 2021.



1.3.1.3.3 SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES (HORS PERSONNEL MIS A DISPOSITION)

Rubrique	2020	2021	Ecart	%
Services extérieurs et autres	65 883 385	73 064 325	7 180 940	10,9%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 1	3 726 908	5 075 342	1 348 434	36,2%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 2	20 545 326	23 724 397	3 179 071	15,5%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 3	41 611 151	44 264 586	2 653 435	6,4%
Services extérieurs et autres (hors charges de titre 1)	62 156 477	67 988 982	5 832 505	9,4%

Les services extérieurs comptabilisés en titre 1 correspondent aux mises à disposition. Ces derniers sont repris dans le paragraphe sur les charges de personnel.

Les services extérieurs et autres augmentent de + 5,8 M€ (soit +9,4%) entre 2020 et 2021 avec d'une part, une augmentation des charges médicales de +3,2 M€ (+15,5 %) et d'autre part, une augmentation de +2,7 M€ (+6,4 %) sur les charges à caractère hôtelier et général.

Sur les services extérieurs imputés en titre 2 « charges à caractère médical », la progression se décline de la manière suivante (+3,2 M€) :

- Les charges de sous-traitance médicale sont en progression de +2,4 M€ expliquée principalement par la progression des greffes de moelle (Oncologie Huriez et pédiatrique) (+1,2 M€) et le paiement des intervenants extérieurs dans le cadre de la vaccination (+ 0,8 M€)
- En ce qui concerne les charges biomédicales, la progression s'explique essentiellement par des dépenses de locations (+0,9 M€), notamment pour le séquenceur très haut débit et les Upgrades des IRM 1,5T et 3T (recherche).

Pour les services extérieurs imputés en titre 3 « charges à caractère hôtelier et général », l'augmentation de +2,7 M€ s'explique essentiellement par :

- Les dépenses pour le fonctionnement du centre de vaccination au Zénith de Lille pour la période

du 6 avril au 18 septembre 21 (soit +1,1 M€)

- une hausse sur les transports du SDIS (+0,4 M€)
- une augmentation des locations informatiques de +0,7 M€ en raison d'un effet volume pour la prise de rendez-vous en ligne pour 50 K€ et de mesures nouvelles notamment pour le PACS service d'archivage (+0,43 M€), l'abonnement illuminate (+0,13 M€), le Vadesecure filtrage des mails (+ 50 K€).

1.3.1.3.4 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante progressent de +1,07 M€ par rapport à 2020. Cette variation se décompose comme suit :

- Une progression des reversements de crédits de +1,7 M€ en lien avec les financements perçus à reverser aux établissements extérieurs (Hop'en, maladies rares, ...) et aux partenaires dans le cadre de la recherche (+1 M€)
- Une augmentation de la contribution au GHT de +0,11 M€
- Une progression des pertes sur créances irrécouvrables de +0,38 M€
- Une baisse de la quote-part des GCS de -1,1 M€ qui s'explique essentiellement par la reconduction de la DENM 2020 pour le GCS Urgences de la main en charges d'exercices antérieurs alors que la contrepassation est enregistrée sur le chapitre 65.

1.3.1.3.5 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

La dotation aux amortissements comptabilisée sur l'exercice 2021 est de 60,4 M€, soit une progression de 1,9 M€ par rapport à l'exercice 2020.

Montants en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Variation en M€
Montant investi	75,76	49,2	70,54	74,7	60,5	-14,2
Base complémentaire amortissable						
investissements courant de l'année	34,56	22,93	30,91	35,7	33,2	-2,5
Comptes programmes amortissables	62,1	36,33	20,6	7,4	59,5	52,1
Total mises en service N	96,66	59,26	51,51	43,1	92,7	49,6
Dotation aux amortissements	58,6	60,39	59,41	60,16	62,1	1,94
Dont budget principal	56,99	58,72	57,75	58,52	60,45	1,93
Evolution dotation aux amortissements	2,22	1,79	-0,98	0,75	1,94	
Stock comptes programme	13,76	7,54	26,66	54,71	22	-32,71

La base complémentaire amortissable en 2021 de 92,7 M€ se décompose comme suit :

- ✓ Les entrées d'immobilisations « courantes » 2021, hors intégrations, s'élèvent à 33,2 M€, contre 35,7 M€ en 2020 ;
- ✓ Le montant des intégrations concernant les comptes programme à hauteur de 59,5 M€, en augmentation de 52,1 M€ par rapport à 2020. Ceci s'explique par la réception de la dernière phase de réception du projet de rénovation de l'Institut du Cœur et du Poumon pour 55.5 M€.

1.3.1.3.6 IMPACT DES PROVISIONS

Le différentiel entre dotations et reprises sur provisions ou dépréciations a un effet défavorable sur le résultat d'exploitation de l'activité principale pour 4.5 M€ sur l'exercice 2021 :

Rubrique	2020	2021
Reprises sur provisions	128 674 713,31	141 018 917,27
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	34 771 039,00	33 992 644,00
Dotations aux provisions	107 907 145,55	111 518 662,00
impact sur le résultat	14 003 471,24	4 492 388,73

La décomposition du différentiel dotations /reprises pour 4.4 M€ au titre de l'exercice 2021 est décliné comme suit par sous rubriques :

	Dotations 2021	reprises 2021	différentiel
Créances irrécouvrables	33 992 644,00	34 771 039,00	-778 395,00
CET Personnel non médical	85 211 108,00	78 523 827,00	6 687 281,00
CET Personnel médical	25 984 384,81	24 150 944,75	1 833 440,06
CNRACL		744 054,00	-744 054,00
Contentieux CPAM		1 633 333,33	-1 633 333,33
Protocole E-SIS - Compensation relative au bâtiment			0,00
Indus GHICL		996 267,00	-996 267,00
ARE	244 669,00		244 669,00
FIPH			0,00
Franchises d'assurance		58 217,48	-58 217,48
Litiges avec le personnel	28 500,00	141 234,71	-112 734,71
Litiges fournisseurs	50 000,00		50 000,00
Totaux	145 511 305,81	141 018 917,27	4 492 388,54

A noter (cf. paragraphes spécifiques sur les provisions 1.1.3.4) :

- ✓ L'impact de de la provision CET du personnel non médical pour 6.7 M€ lié d'une part à l'intégration des mesures SEGUR au coût moyen journalier (complément de traitement indiciaire) et l'augmentation des jours épargnée sur l'exercice 2021 (281 499 jours en 2021 contre 271 881 jours en 2020).
- ✓ L'impact de de la provision CET des personnels médicaux pour un montant de 1.8 M€ sur la base d'un nombre de jours au 31 décembre 2021 de 42 628 jours (soit + 2803 jours comparé à 2020) et de l'intégration des mesures SEGUR.
- ✓ La gestion en extinction de provisions telles que le contentieux CPAM ou encore la CNRACL soit -2.33 M€.

1.3.1.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel diminue de 2 M€ entre 2020 et 2021, et se porte à -0,33 M€ à fin 2021 :

Section	Rubrique	Détail rubrique	2 020	2 021	Variation
Résultat exceptionnel	Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur exercice courant	550 134	1 435 727	885 592
		Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	11 193 966	8 537 750	- 2 656 216
		Produits exceptionnels sur op. en capital	5 112 051	6 753 746	1 641 695
		Total Produits exceptionnels	16 856 151	16 727 223	- 128 929
	Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur exercice courant	- 4 905	- 625 626	- 620 720
		Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	- 14 980 554	- 16 361 470	- 1 380 916
		Charges exceptionnelles sur op. en capital	- 196 879	- 70 926	125 953
		Total Charges exceptionnelles	- 15 182 338	- 17 058 022	- 1 875 684
		Total Résultat exceptionnel	1 673 813	- 330 799	- 2 004 612

- ✓ Les charges exceptionnelles sont en hausse de 1,87 M€ dont :

- + 0,62 M€ sur les charges exceptionnelles sur exercice courant du fait d'un paiement d'une indemnité transactionnelle à la société SOGEA pour 0,6 M€.
- + 1,4 M€ sur les charges exceptionnelles sur exercices antérieurs composés de +1,7 M€ sur les charges sur exercices antérieurs non facturées (pour les GCS principalement), +0,4 M€ sur les annulations-rémissions dont 1,9 M€ pour l'annulation des créances SMUR pour les établissements privés.
- -0,13 M€ sur les valeurs nettes comptables de cession.

✓ **Les produits exceptionnels sont en baisse de 129 K€ principalement :**

- -2,6 M€ sur les produits exceptionnels sur exercices antérieurs, dont -1,59 M€ sur le LAMDA (GHS) et -1,8 M€ sur les annulations-rémissions de titres. A noter +0,88 M€ sur les produits sur exercices antérieurs (biologie et Ressources Humaines).
- +1,6 M€ sur les produits exceptionnels sur opérations en capital, principalement lié à l'amortissement des subventions d'investissement (1,7 M€).
- +0,88 M€ sur les produits exceptionnels sur exercices courants du fait d'une meilleure gestion des avoirs et recettes accidentelles.

1.3.2 RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES

Le résultat déficitaire relatif à l'activité principale de l'établissement est atténué par les excédents constatés sur **la gestion immobilière du domaine privé (+ 0,8 M€ à fin 2021) et sur le CSAPA, dans une proportion moindre (+0,14 M€) pour ce dernier**. Les autres budgets annexes sont déficitaires.



- **Le budget USLD affiche un résultat à - 0,482 M€ en 2021**, contre - 0,405 M€ en 2020. L'activité est par ailleurs en très nette diminution, soit -10,3% par rapport à 2020.
- **Le budget EHPAD affiche un résultat à -0,524 M€ en 2021**, contre - 0,424 M€ en 2020. L'activité est en progression (+ 4,2 %) par rapport à 2020.
- **Le résultat réalisé au titre du CSAPA en 2021 est de + 0,138 M€**. Cette évolution est essentiellement liée à la forte baisse des charges d'exploitation courante, notamment les charges de méthadone et des actes de biologie.
- **Le résultat de l'activité d'enseignement et de formation du CHU de Lille s'élève à - 0,106 M€**. Ce

déficit est lié essentiellement au sous financement des mesures SEGUR évalué à hauteur de 375K€ et financé à hauteur de 290 K€. Il est à noter que la subvention de fonctionnement accordée par le Conseil Régional a été financée à hauteur de la subvention sollicitée.

- **L'excédent de la dotation non affectée pour l'exercice 2021 est de +0,8 M€** (23,4 % des recettes). Ce résultat tient compte de 3,1 M€ de recettes qui sont essentiellement liées à l'exploitation. Une seule vente de 38 K€ a été effectuée en 2021 compte tenu du contexte COVID.
- **Le budget G relatif au Groupement Hospitalier de Territoire Lille-Métropole-Flandre intérieure présente un résultat à l'équilibre en 2021.** Il intègre les charges de personnel et les dépenses de fonctionnement des fonctions mutualisées pour les dix établissements du GHT LMFI.

1.4 EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Deux ans après le début de la crise sanitaire issue de la pandémie de Covid-19, les établissements de santé sont toujours confrontés à ses conséquences directes ou indirectes. En 2022, le CHU de Lille pourrait être confronté à un nouvel épisode épidémique en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Dans ce contexte, les mesures gouvernementales prises en 2020 sont prorogées au moins jusqu'à la fin du premier semestre 2022, notamment le mécanisme de garantie financière.

Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un événement postérieur au 31 décembre 2021 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2021, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Le CHU de Lille constate que ce conflit a un impact sur ses charges, néanmoins, eu égard à une situation extrêmement évolutive, l'établissement n'est pas en mesure de chiffrer précisément, à ce stade, cet impact.

1.5 PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2022

Le contexte sanitaire COVID 19 a induit un bouleversement sans précédent du système de santé depuis le mois de mars 2020. En 2022, la situation reste perturbée pour les établissements de santé. L'activité programmée est toujours impactée, en particulier par un absentéisme élevé, entraînant un report ou des pertes de recettes et des charges subies.

En parallèle, les impacts économiques de cette crise et des perturbations globales qui s'en sont suivies sont loin d'être résorbées. L'établissement doit donc en permanence s'adapter, à la fois aux augmentations de prix et de taux d'intérêt, qui risquent de s'aggraver, mais aussi aux tensions et ruptures d'approvisionnement.

Le CHU de Lille devra faire face également aux effets financiers et le juste financement du SEGUR sur les charges de personnel.